

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTICE DE MME NICOLE CATALA

1. **Loi de finances rectificative pour 1995.** – Discussion d'un projet de loi (p. 2).  
M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.  
M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.  
M. Pierre Favre, rapporteur pour avis de la commission de la défense.  
EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 2)  
Exception d'irrecevabilité de M. Fabius : MM. Didier Migaud, le rapporteur général, le ministre. – Rejet.  
QUESTION PRÉALABLE (p. 9)  
Question préalable de M. Bocquet : Mme Muguette Jacquaint. – Rejet.  
DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 16)  
MM. Jean-François Copé,  
Augustin Bonrepaux,  
Gilbert Gantier,  
Daniel Colliard.  
Clôture de la discussion générale.  
M. le ministre.  
M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.  
*Suspension et reprise de la séance* (p. 19)  
DISCUSSION DES ARTICLES (p. 28)  
Articles 1<sup>er</sup> et 2. – Adoption (p. 28)  
Article 3 (p. 28)  
MM. Georges Sarre, Daniel Colliard, le rapporteur général.

Amendement de suppression n° 44 de M. Bonrepaux : MM. Didier Migaud, le rapporteur général, le ministre, Daniel Colliard. – Rejet.

Amendement n° 8 de la commission des finances : MM. le rapporteur général, le ministre. – Adoption.

Amendement n° 9 de la commission : MM. le rapporteur général, le ministre. – Adoption.

Adoption de l'article 3 modifié.

Article 4. – Adoption (p. 29)

Article 5 (p. 31)

Amendement de suppression n° 45 de M. Bonrepaux : MM. Augustin Bonrepaux, le rapporteur général, le ministre, Daniel Collard, Michel Jacquemin. – Rejet.

Amendement n° 10 de la commission : MM. le rapporteur général, le ministre. – Adoption.

Adoption de l'article 5 modifié.

Article 6. – Adoption (p. 31)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 33).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA, vice-président

**Mme le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1995

### Discussion d'un projet de loi

**Mme le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1995 (n<sup>os</sup> 2357, 2407 et 2409).

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Madame le président, monsieur le rapporteur général, mesdames, messieurs les députés, le projet de loi de finances rectificative pour 1995 est marqué par la volonté absolue du Gouvernement de tenir le cap indiqué en réduisant les déficits et en maîtrisant l'évolution de la dépense publique. Ayant constaté les dérapages en matière de recettes fiscales, le Gouvernement a choisi d'y apporter la réponse de la rigueur puisque c'est elle qui préserve l'avenir dans les meilleures conditions.

Après une série de budgets virtuels de 1990 à 1993, le redressement des finances publiques est non seulement un impératif économique, mais surtout la condition absolue de notre souveraineté nationale.

Le débat sur le projet de loi de finances pour 1996 a, me semble-t-il, largement démontré cette nécessité absolue. Le déficit chronique mine l'espérance. La charge de la dette, c'est-à-dire les intérêts supportés chaque année par le budget de l'Etat, absorbe – que dis-je ? engloutit ! – les marges de manœuvre : 5 p. 100 des impôts mis en recouvrement par l'Etat en 1980, plus de 20 p. 100 aujourd'hui. Combien, demain, si nous n'y portons pas remède avec énergie ?

Cette situation est intolérable. Elle freine la croissance en faisant supporter des taux d'intérêt réels exorbitants à notre économie. La maîtrise des finances publiques, celles de l'Etat comme celles des organismes de sécurité sociale, est la condition indispensable de notre redressement et du succès de la lutte contre le chômage. M. le Président de la République l'a réaffirmé avec force le 26 octobre dernier. Face à cette dégradation, l'année 1995 est une année de rupture.

Avant d'aborder le dispositif budgétaire et fiscal que nous avons arrêté, je voudrais brièvement replacer le projet de loi de finances rectificative dans son environnement macro-économique.

C'est incontestable : notre économie connaît depuis le début de l'année un net infléchissement de sa croissance et, contrairement aux prévisions initiales, celui-ci s'est poursuivi au cours du deuxième semestre. Comme le montrent les derniers comptes nationaux de l'INSEE, la croissance s'est située sur un rythme annualisé légèrement inférieur à 1 p. 100 au cours des deux derniers trimestres, à comparer à plus de 4 p. 100 dans le courant de l'année 1994. Et les enquêtes auprès des entreprises ne conduisent pas à anticiper un rebond de la production au quatrième trimestre.

Dès la présentation du projet de loi de finances pour 1996, nous avons déjà révisé à la baisse la prévision de croissance pour 1995. Comme vous le savez, nous l'avons ramenée à 2,9 p. 100 alors qu'elle avait été portée à 3,3 p. 100 en mars dernier. Ce taux de 2,9 p. 100 était aussi celui alors retenu par la moyenne des instituts membres du groupe technique de la commission des comptes de la nation. Aujourd'hui, sur la base des dernières estimations disponibles, il apparaît prudent de considérer que la croissance, en moyenne annuelle, sera légèrement inférieure à 2,9 p. 100. Elle se situera sans doute dans une fourchette comprise entre 2,5 p. 100 et 2,75 p. 100.

Mais, au-delà des chiffres, il importe d'abord de bien comprendre les causes de ce ralentissement. Il s'agit, d'abord et avant tout, d'un phénomène européen. Nos principaux partenaires révisent, comme nous, leurs estimations pour 1995. Ainsi, la croissance britannique est désormais évaluée à 2,75 p. 100, à comparer à 3,25 p. 100 lors de la présentation du budget, il y a un an. De même, en Allemagne, les « cinq sages » tablent aujourd'hui sur une hausse du PIB de 2 p. 100 en 1995, contre une prévision de 3 p. 100 il y a un an. Il en résulte aussi, dans ces deux pays, des pertes de recettes fiscales très significatives : environ 7 milliards de livres au Royaume-Uni pour l'Etat et les collectivités locales, soit 55 milliards de francs ; quelque 26 milliards de deutschemarks en Allemagne, soit 90 milliards de francs, dont 35 au titre de l'Etat fédéral.

La croissance européenne avait été principalement tirée, l'an dernier, par les exportations et le mouvement de reconstitution des stocks. Le brutal freinage de l'économie américaine, au début de cette année, et le retournement du cycle des stocks ont, à l'inverse, été à l'origine du fléchissement de la production européenne, alors même que la consommation et l'investissement n'étaient pas encore en mesure de prendre le relais.

De ce point de vue, les conditions sont réunies pour un raffermissement en Europe l'an prochain : la croissance américaine est revenue à son rythme tendanciel, l'ajustement des stocks paraît en voie d'achèvement et la baisse déjà acquise des taux d'intérêt en Europe devrait favoriser un raffermissement des demandes intérieures.

Dans le cas de la France, le ralentissement de l'activité s'est accompagné d'une dégradation de la confiance des ménages au cours des derniers mois.

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous y êtes pour quelque chose !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Certes, la baisse de la consommation constatée au mois d'octobre ne doit pas être exagérée, d'autant qu'elle a été amplifiée par des facteurs particuliers. Je rappelle que, sur l'ensemble des dix premiers mois de l'année, les achats de produits manufacturés sont en hausse de 2,1 p. 100 en volume par rapport à la même période de l'an dernier. Pour autant, il est incontestable que, faute d'une confiance suffisante dans l'avenir...

**M. Didier Migaud.** Dans le Gouvernement !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... les ménages font preuve d'une grande réticence à consommer.

Dans ce contexte, certains jugent qu'il est opportun de prendre des mesures en faveur de la consommation. Je tiens tout d'abord à leur rappeler que le Gouvernement a déjà pris plusieurs mesures importantes pour soutenir la demande : le triplement de l'allocation de rentrée scolaire, le prêt à taux zéro, l'ouverture du financement CODEVI aux collectivités territoriales, la nouvelle prime automobile qui fera l'objet d'un abondement dans le présent collectif.

Ensuite et surtout, le manque de dynamisme de la consommation ne s'explique pas par une insuffisance de revenus : le taux d'épargne des ménages se situe à son plus haut niveau des dix dernières années et le pouvoir d'achat de leur revenu disponible devrait progresser de plus de 2,5 p. 100 cette année.

Le meilleur moyen de soutenir la consommation consiste donc, d'abord et avant tout, à restaurer la confiance des ménages. Cela passe notamment par une politique de réforme visant à lever les incertitudes pesant sur nos finances publiques et à assurer la pérennité de notre protection sociale.

Pour ce qui concerne nos prévisions de croissance, nous les mettrons à jour au début de l'an prochain. Nous en tirerons les conséquences, si besoin est, pour la gestion de nos finances publiques. En tout état de cause, au-delà du ralentissement actuel, notre économie continue de disposer d'un fort potentiel de croissance pour les années à venir :

Elle est saine et compétitive, comme en témoignent notre faible inflation – 1,8 p. 100 sur un an en octobre – et notre excédent record de la balance des paiements courants, supérieur à 1 p. 100 du produit intérieur brut sur douze mois ;

Les entreprises françaises ont à la fois de larges capacités de financement et des besoins d'investissement importants. Les dernières prévisions d'investissement des entreprises industrielles interrogées en octobre par l'INSEE, sont à cet égard de bon augure : plus 13 p. 100 en valeur en 1996, après plus 10 p. 100 en 1995.

C'est pourquoi le ralentissement actuel doit s'interpréter non comme la fin du cycle de croissance de notre économie, mais comme une pause temporaire.

J'en viens à la présentation proprement dite de l'équilibre de la loi de finances rectificative.

Le dispositif budgétaire arrêté par le Gouvernement est rigoureux. Il intègre les conséquences de la poursuite des pertes de recettes fiscales depuis le collectif de printemps et ne modifie les crédits que dans la stricte mesure des dépenses inéluctables.

S'agissant des recettes fiscales, les moins-values que nous avons prises en compte dans l'équilibre s'élèvent à 24,1 milliards de francs. Les pertes de recettes non fiscales sont limitées puisqu'elles portent sur 500 millions

de francs. Dans un cas comme dans l'autre, notre prévision des ressources du projet de loi de finances pour 1996 en tenait compte et n'en est donc pas affectée. Ces pertes très importantes trouvent leur explication dans un certain nombre de phénomènes bien identifiés.

Il s'agit, en premier lieu, de la faiblesse de l'impôt sur les sociétés, qui s'explique à la fois par l'impact différé de la récession de 1993 et par la poursuite du marasme immobilier en 1994. Il est par ailleurs vraisemblable que l'importance des reports déficitaires hérités de la récession a conduit de très nombreuses entreprises à imputer sur l'impôt 1995 un déficit fiscal 1993. De même, les provisionnements effectués à la suite de la crise de l'immobilier ont pesé sur les résultats, notamment dans les secteurs financier et bancaire. Au total, nous enregistrons une poursuite de la dégradation du produit de l'impôt net sur les sociétés de 13 milliards de francs.

Le deuxième facteur important de moins-values fiscales est l'impôt sur le revenu. La perte de recettes atteint 7,5 milliards par rapport au collectif de printemps. A ce niveau, nous assistons à une stabilisation du rendement de l'impôt sur le revenu de 1995 par rapport à 1994. L'interprétation de ce phénomène inquiétant est délicate. Elle pourrait pourtant signifier que les hausses de revenus enregistrées en 1994 ont surtout concerné les revenus les plus faibles, c'est-à-dire ceux qui sont peu ou pas taxés. Quoi qu'il en soit, la dégradation du rendement devrait en rester là, puisque dans leur intégralité les rôles majeurs en 1995 ont été émis.

Le troisième facteur de moins-values, la diesélisation accélérée du parc automobile français, conduit à une baisse du rendement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui diminue de 2,1 milliards de francs.

Enfin, la baisse du prix des actifs mobiliers et immobiliers déprime le rendement de l'impôt sur la fortune et celui des droits de mutation à titre gratuit.

Ces pertes, qui s'élèvent globalement à 24,7 milliards de francs par rapport au collectif de printemps, ont été pleinement intégrées dans la prévision pour la loi de finances pour 1996. Aucune dégradation des rentrées fiscales n'a été constatée depuis. Le projet de loi de finances rectificative présente donc une stabilité des recettes fiscales à 1 304 milliards par rapport à cette hypothèse.

Compte tenu d'une diminution du prélèvement sur recettes de 2,1 milliards de francs, le choix du Gouvernement a été de compenser ces pertes par un accroissement des recettes non fiscales à hauteur de 18 milliards de francs et par une diminution des dépenses pour 4 milliards de francs. En aucun cas ces recettes nouvelles ne servent à gager des dépenses supplémentaires.

La principale mesure concerne un prélèvement de 15 milliards de francs sur la Caisse des dépôts et consignations. En effet, la Caisse de garantie du logement social – CGLS – gère l'encours des prêts attribués aux organismes HLM avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986. La Caisse des dépôts gère les prêts au logement social postérieurs à cette date. Afin de simplifier la gestion et d'améliorer la cohérence du dispositif global, la gestion des encours de la CGLS et des droits et obligations qui y sont rattachés sera transféré à la Caisse des dépôts et consignations.

Je vous rappelle que, de 1967 à 1994, l'Etat a versé plus de 46 milliards de francs de subventions à la CGLS pour faire face à des décalages de trésorerie dus au fait que les remboursements des organismes HLM ne suffisaient pas à couvrir la charge de la dette.

Dans un deuxième temps, en revanche, les remboursements des HLM vont devenir bien plus importants que la charge des emprunts que doit honorer la CGLS. C'est pourquoi l'opération proposée comporte un prélèvement parallèlement au transfert des prêts de la CGLS à la Caisse des dépôts. Intervenant au 31 décembre 1995, ce prélèvement s'analyse comme la contrepartie des excédents des subventions versées jusqu'en 1994 par l'Etat. L'opération de cession des prêts portés par la CGLS n'a, comme vous pouvez le constater, strictement aucun impact sur l'équilibre financier des organismes HLM.

Le solde de la majoration des recettes non fiscales, soit près de 3 milliards de francs, provient principalement de prélèvements sur le FISAC, pour 680 millions de francs, et sur l'INPI, pour 215 millions ; du remboursements d'avances par Cofiroute, pour 600 millions ; du reversement de gains de change par la BFCE, pour 700 millions.

S'agissant des dépenses, les ouvertures pratiquées correspondent à des engagements inéluctables. Elles portent sur un total de 16,2 milliards de francs.

Sans entrer dans le détail des ouvertures de crédits, les deux tiers d'entre elles, soit près de 10 milliards de francs, sont concentrées sur trois postes assez traditionnels dans les collectifs de fin d'année.

Il s'agit tout d'abord du coût de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire qui s'élève à 4,6 milliards de francs, mesure de soutien de la consommation et d'aide aux ménages, notamment pour les plus modestes d'entre eux.

Il s'agit du surcoût des rémunérations, lié aux opérations extérieures, en ex-Yougoslavie principalement, qui atteint 2,1 milliards de francs.

Il s'agit enfin de 2 milliards de francs qui sont inscrits au titre de l'écrêtement des départements surfiscalisés. Cette opération de péréquation des recettes transférées aux collectivités locales est traditionnelle en fin d'année. Elle est neutre sur le plan budgétaire puisqu'elle a sa contrepartie en recettes, mais elle accroît en affichage les dépenses, comme les recettes, du budget de l'Etat.

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, des crédits seront ouverts par voie d'amendement au titre de la sécurité dans les universités à hauteur de 2 milliards de francs en autorisations de programme et de 400 millions de francs en crédits de paiement.

Ces 16,2 milliards d'ouvertures sont gagés par 16 milliards de francs d'annulations. Parmi celles-ci, il convient de distinguer des économies forfaitaires qui portent sur les crédits précédemment gelés. Elles ont été réparties, comme c'était prévu, sur l'ensemble des ministères. Toutefois, les crédits qui concernaient les subventions aux universités, les crédits de fonctionnement de la police, diverses dotations du ministère de la culture et une partie des crédits de subvention du CNES n'ont pas été annulés.

En second lieu, il a été procédé à des économies spécifiques, dont les plus importantes portent sur des dépenses en capital du budget de la défense pour 3,5 milliards de francs et une économie d'un milliard de francs sur la subvention d'équilibre du BAPSA.

En troisième lieu, un certain nombre d'économies de constatation ont pu être faites. Il s'agit, notamment pour 3,4 milliards de francs, des crédits évaluatifs de bonification et de garantie du commerce extérieur.

Enfin, le montant global des dépenses a pu être diminué de près de 4 milliards de francs grâce à l'amélioration de la charge des comptes spéciaux du Trésor. Il s'agit

principalement de 3,9 milliards de francs d'annulations sur les comptes de prêts aux Etats étrangers. Cette annulation permet de ne pas dégrader le solde d'exécution qui demeure inchangé, conformément à nos engagements.

J'en viens au dispositif fiscal qui accompagne le projet de loi de finances rectificative.

Trois points me paraissent particulièrement importants : au-delà de la prorogation du délai de revente des biens acquis par les marchands de biens, le Gouvernement entend présenter un ensemble de mesures pour résoudre la crise de l'immobilier de bureau ; la modernisation de la place financière de Paris ; le relèvement des limites d'application du régime simplifié d'imposition.

Le Gouvernement s'attaque avec fermeté à la résolution de la crise de l'immobilier de bureau.

Comme vous le savez, le marché de l'immobilier de bureau est en situation difficile. L'une des raisons de cette situation tient à la politique jusqu'à présent menée par les promoteurs, qui a conduit à un excédent d'offre de quelque 5 millions de mètres carrés de bureaux en région parisienne. La poursuite de la dégradation du marché et ses conséquences sur le système financier français ont rendu nécessaire l'annonce d'un plan d'ensemble qui permette une sortie de la situation actuelle. La disposition contenue dans le projet de loi de finances rectificative ne constitue qu'un aspect de ce plan que je souhaite détailler devant vous.

Ce plan se décline en six mesures qui répondent à deux objectifs : éviter autant que possible la construction de nouvelles surfaces de bureaux en région parisienne ; traiter le stock de locaux vacants.

Pour réaliser le premier de ces objectifs, le Gouvernement se propose de mettre en œuvre trois mesures destinées à faire disparaître les contraintes administratives ou fiscales qui constituent paradoxalement des incitations ou des obligations à construire de nouvelles surfaces de bureaux alors même que des besoins n'ont pas été identifiés. Il est en effet tout à fait nécessaire d'éviter le développement de nouveaux mètres carrés de bureaux dont le lancement ne reposerait sur aucune autre motivation que d'échapper à une contrainte édictée par la puissance publique.

Il convient, dans un premier temps, de recenser ces contraintes. Ce travail de recensement est en cours en liaison avec le ministre de l'équipement et du logement. A titre d'exemple, qu'il me suffise de citer l'expiration proche d'un permis de construire dont la simple prolongation pourrait éviter une mise en chantier inutile dans l'état actuel du marché, mais il n'est pas exclu que d'autres contraintes, liées au foisonnement des textes, soient à l'origine d'incitations au développement de surfaces de bureaux sans demandes identifiées.

La deuxième mesure consiste à prolonger au-delà du 31 décembre 1996 le délai fiscal de quatre ans d'application du régime de la TVA aux terrains à bâtir. Cette décision fera l'objet d'une instruction. A défaut, les terrains à bâtir entreraient dans le champ du régime des droits de mutation. La perspective d'une taxation rétroactive de la transaction aux droits de mutation, alors même qu'elle a bien souvent été réalisée à un niveau de prix élevé, constituerait une très forte incitation à construire, contrevenant ainsi à l'impératif de liquidation du stock existant.

Enfin, troisième mesure, il me paraît évident que les administrations, les entreprises ou les établissements publics devraient contribuer à la résorption des stocks de bureaux vacants et, par conséquent, utiliser obligatoirement

ment les surfaces existantes avant d'envisager toute construction nouvelle sauf, bien évidemment, en cas de contrainte technique incontournable et dûment motivée. Une circulaire du Premier ministre précisera cette nécessité.

Le deuxième objectif fondamental est de traiter le stock de bureaux vacants.

Le projet de collectif prévoit une première mesure importante qui va dans ce sens. Afin de ne pas pénaliser fiscalement les opérateurs sur le marché immobilier, ceux-ci peuvent, en se plaçant sous le régime dit « des marchands de biens », être dispensés du paiement des droits d'enregistrement s'ils s'engagent à revendre l'immeuble dans un délai maximum de quatre ans. La crise de l'immobilier rend ce délai de quatre années particulièrement contraignant bien que les effets de cette crise aient été précédemment pris en compte par la prolongation jusqu'au 31 décembre 1996 du délai pour les immeubles acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Un certain nombre d'opérateurs risquent en effet de se voir réclamer les droits de mutation, calculés sur la base de la valeur d'acquisition initiale, majorés des intérêts de retard, la taxation pouvant ainsi atteindre près de 25 p. 100. Le risque majeur que faisait peser sur l'équilibre du système financier l'échéance du 31 décembre 1996 a conduit le Gouvernement à vous proposer une mesure qui, à la fois, lève cette hypothèque et ouvre l'horizon sur le long terme.

Le dispositif que nous proposons fixe l'expiration du délai au-delà du 31 décembre 1998, mais nous refusons de nous placer dans une logique de prolongation indéfinie de la crise et nous souhaitons organiser, en douceur, la résorption des stocks. C'est pourquoi ce différé est, en quelque sorte, « pour solde de tout compte ». Nous avons en effet prévu une sortie en sifflet de ce mécanisme. Au-delà de 1998, les impositions normalement dues redeviendront progressivement exigibles pour un montant croissant de 1999 à 2001 et au taux normal à compter de 2002. Cette solution me paraît de nature à organiser une sortie en douceur des stocks détenus par les établissements de crédit qui seraient incités à s'en dessaisir progressivement.

Deuxième mesure : la transformation de bureaux en logements sera facilitée. Un nouvel instrument financier sera mis en place dans les prochaines semaines. Il permettra aux opérateurs de réaliser leurs projets d'investissement locatif grâce à des financements très compétitifs au taux de 6,5 p. 100 distribués notamment par le Crédit foncier de France. Ces prêts seront spécifiquement adaptés aux contraintes des opérations de transformation de bureaux en logements, que le Gouvernement souhaite encourager aussi largement que possible.

Je crois enfin utile de créer une compétence de suivi du marché de l'immobilier de bureaux et d'expertise des différentes mesures techniques envisageables à court et à moyen terme. Le Gouvernement a décidé de confier cette mission au Crédit foncier de France, dont l'expertise, la déontologie et l'expérience de missions publiques sont reconnues.

Cet ensemble de mesures « actives » témoigne de la volonté du Gouvernement de contribuer à résoudre la crise de l'immobilier de bureaux.

Deuxième objectif du dispositif fiscal : le Gouvernement poursuit la modernisation de la place financière de Paris en donnant au nouveau marché, qui sera mis en place en 1996, les moyens de son développement.

Les dispositions qui vous sont proposées doivent s'intégrer dans un ensemble de mesures en faveur des PME déjà entrées en vigueur dans le cadre du collectif de printemps et d'autres qui ont été annoncées par le Premier ministre le 27 novembre à Bordeaux.

Comme vous le savez, la création d'un nouveau marché boursier spécialement dédié aux entreprises en développement, due à l'initiative de la société des bourses françaises, doit permettre aux PME dynamiques et innovantes de bénéficier d'un accès facilité à des ressources permanentes, et ce, au moindre coût. Le Gouvernement appuie pleinement cette initiative et a inscrit dans le projet de loi de finances rectificative deux mesures fiscales d'accompagnement : en premier lieu, le nouveau marché sera exonéré de l'impôt de bourse, à l'instar du second marché ; en second lieu, le régime fiscal des fonds commun de placement à risque et des sociétés de capital-risque est aménagé.

Comme vous le savez, ces structures bénéficient d'un régime fiscal de faveur sous réserve qu'elles respectent un quota d'investissement d'au moins 50 p. 100 en titres non cotés de sociétés ayant leur siège dans l'Union européenne. En contrepartie de cette obligation, les sociétés de capital-risque et les fonds communs de placement à risque ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés. Les personnes physiques actionnaires des sociétés de capital-risque ou porteurs de parts des fonds communs de placement à risque bénéficient, quant à eux, sous certaines conditions, d'une exonération d'impôt sur les revenus de ces placements.

La mesure que je propose consiste à étendre le régime fiscal privilégié du capital-risque aux titres cotés sur le nouveau marché. Si j'ai choisi cette mesure, c'est que le levier du capital-risque me paraît répondre très exactement à la philosophie du nouveau marché. En effet, ce dispositif constitue une forte incitation pour les investisseurs à se porter acquéreurs des titres qui seront introduits par des sociétés en développement et à satisfaire ainsi leurs besoins en capitaux. Par ailleurs, sans pour autant détourner les organismes de capital-risque de leur vocation initiale, cette mesure leur ouvre un champ nouveau pour le développement de leurs activités. Bien évidemment, les titres cotés sur ce marché bénéficieront des mêmes avantages que ceux qui sont actuellement offerts aux placements en actions. En particulier, ils pourront entrer dans la composition des PEA et bénéficier ainsi des avantages fiscaux qui leur sont attachés. Le nouveau marché disposera ainsi d'un cadre incitatif propice à son développement.

J'évoquerai maintenant le relèvement des limites d'application du régime simplifié d'imposition.

Le projet de loi, qui vous est soumis, comprend, dans son article 14, une disposition tendant au relèvement substantiel des limites du régime simplifié d'imposition. Cette mesure, qui participe de la volonté du Gouvernement de simplifier l'environnement des petites entreprises, facilitera l'usage par celles-ci de la comptabilité « super simplifiée ». Par ailleurs, ces mêmes entreprises bénéficieront d'une limitation à trois mois de la durée des interventions sur place lors d'un contrôle fiscal.

Il se trouve que, pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, le seuil d'intervention des centres de gestion et habilités à tenir des comptabilités a été « accroché » aux limites du régime simplifié. Or, s'il était bien dans l'intention du Gouvernement de simplifier la vie des entreprises, il n'était pas prévu de rompre sans préavis le *statu quo* observé au cours des dernières années entre les professionnels libéraux et les organismes agréés et habilités

sur la question sensible de la frontière des compétences entre uns et les autres. Je vous rappelle du reste que ce *statu quo* n'est en aucune façon une mesure unilatérale du Gouvernement, mais le simple constat d'un équilibre adopté par le Parlement, après avoir constaté l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations entre les intéressés. C'est pourquoi, l'article 14 du présent projet maintient à son seuil actuel les limites d'intervention de ces organismes.

Ces raisons paraissent ne pas avoir convaincu votre commission des finances qui a adopté un amendement remettant en cause le *statu quo* maintenu non sans sagesse par mes prédécesseurs successifs. L'adoption de cet amendement a, sans surprise, entraîné de la part des professionnels libéraux une vive réaction...

**M. Jean de Gaulle.** Ils ont eu raison !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... qui annonce un débat sans doute très animé, mais dont la passion échappera sans doute aux entreprises. En effet, dans ce domaine, les chefs d'entreprise demandent, surtout dans la période difficile que nous traversons et qu'ils traversent en particulier, de pouvoir faire appel à des professionnels fiables et compétents leur offrant une prestation de qualité pour un prix raisonnable, quelle que soit par ailleurs l'origine de ce professionnel ou le statut de la structure dans laquelle il travaille.

**M. Charles de Courson.** C'est la sagesse !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Quoi qu'il en soit, la question de la frontière des compétences est à nouveau posée. Afin de tenter de dépasser cette querelle, j'ai demandé à l'inspection générale des finances de constituer un groupe de travail restreint afin d'établir un état des lieux. Les observations ainsi faites pourront être soumises à une commission regroupant les professionnels libéraux et les représentants des organismes agréés à laquelle la représentation nationale sera associée. Qu'il soit bien clair que le succès de ces travaux repose très largement sur la capacité des professionnels à se rapprocher, à se comprendre. Ce qui prime en la circonstance, c'est la qualité des prestations, des services rendus aux entreprises à un niveau de rémunération équilibré et compétitif, quelle que soit leur taille, en vue de parfaire leur gestion.

**M. Charles de Courson.** Voilà des paroles sages !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** J'ai résumé en quelques mots le contenu du projet de loi de finances rectificative. Il est parfaitement en ligne avec la politique annoncée par le Gouvernement dans le projet de loi de finances pour 1996, qui allie rigueur de la gestion et transparence des méthodes.

En conclusion, je souligne l'esprit de détermination du Gouvernement qui, après les annulations opérées dans le collectif de printemps à hauteur de 17,3 milliards de francs, procède, à nouveau, aux suppressions de crédits nécessaires au maintien du déficit à 321,6 milliards de francs. Au total, ce sont plus de 38 milliards de francs de crédits qui auront été annulés en 1995.

Croyez que le Gouvernement est parfaitement conscient de l'ampleur des sacrifices et des efforts demandés, qui sont à la mesure des enjeux auxquels notre pays est confronté. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'adopter le projet de loi de finances rectificative pour 1995.

Je ne voudrais pas quitter cette tribune sans avoir, une nouvelle fois, rendu hommage à votre commission des finances, en particulier à son rapporteur général. Je lui

sais gré d'avoir éclairé les enjeux du projet de loi de finances rectificative et je ne doute pas qu'il enrichira ainsi notre débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, habituellement, la loi de finances rectificative de fin d'année, surtout lorsqu'il y en a déjà eu une – ce qui a été le cas en 1995 – est essentiellement un texte de régularisation : constatation des dépenses nouvelles dont la régularisation doit intervenir avant la fin de l'exercice, en particulier les réajustements nécessaires sur les dépenses évaluatives, les dépenses inéluctables ou imprévisibles, et recherche de l'équilibre de cette loi de finances grâce à des économies sur d'autres chapitres de dépenses, des réajustements sur les prévisions de recettes et, le cas échéant, la constatation de recettes nouvelles fiscales ou autres.

Le projet de loi de finances rectificative qui nous est présentée comporte toutes ces caractéristiques, mais il est surtout dominé, comme vient de le rappeler M. le ministre de l'économie et des finances, par un phénomène : la constatation de 24,7 milliards de francs de moins-values fiscales. Ce chiffre est tout à fait considérable et inhabituel. Il résulte de la révision des prévisions de rentrées fiscales effectuées au mois de septembre pour élaborer la loi de finances pour 1996.

Ainsi, les prévisions associées à la loi de finances initiale pour 1995 ont dû être révisées deux fois à la baisse, une première fois lors du collectif de printemps pour 10 milliards de francs, une seconde fois maintenant pour 24,7 milliards de francs, ce qui fait au total une révision à la baisse de près de 35 milliards de francs, alors que ces prévisions n'étaient pas jugées particulièrement optimistes lorsqu'elles ont été émises et que la détérioration de la conjoncture économique, plus récente, n'était pas encore réellement sensible.

D'autres pays – M. le ministre l'a rappelé –, comme l'Allemagne, connaissent également une telle évolution de leurs recettes fiscales : cette fuite de la matière fiscale n'en est pas moins extrêmement inquiétante pour le présent et pour l'avenir.

Les principaux postes de recettes qui ont fait l'objet dans la présente loi de finances rectificative de modifications ont été les suivants.

L'impôt sur les sociétés d'abord, pour 13 milliards de francs. Cela est lié à la détérioration sévère des comptes de certaines entreprises, notamment des plus grosses, en raison de la crise de l'immobilier et de la nécessité de renforcer les provisions dans ce domaine.

Quant à l'impôt sur le revenu, il a vu son produit diminuer de 7,5 milliards de francs, les droits de succession de 3,9 milliards de francs, la taxe sur les carburants de 2,1 milliards de francs. Les dégrèvements de taxe professionnelle augmentent, eux, de 3,1 milliards de francs.

Il est certain que ces moins-values fiscales pèsent d'un poids particulièrement significatif sur ce collectif de fin d'année.

En regard, les charges nouvelles auxquelles il convient de faire face sont moindres, ce qui est normal. D'une part, en raison du collectif de printemps qui a régularisé la plupart des situations de dépassement connues à

l'époque. D'autre part, en raison de l'extrême vigilance des pouvoirs publics en matière de dépenses nouvelles, afin d'éviter tout dérapage budgétaire en cours d'année.

C'est ainsi que sont prévus dans cette loi de finances rectificative 17,6 milliards de francs de crédits nouveaux, ce qui représente 1,2 p. 100 du budget général. Sont notamment concernés : le financement de l'allocation de rentrée scolaire qui incombe à l'Etat, soit 4,6 milliards de francs ; le coût des opérations militaires extérieures non prévu au budget primitif et au collectif de printemps, soit 2,1 milliards de francs ; les aides personnalisées au logement, poste traditionnellement abondé en fin d'année, soit 1,7 milliard de francs ; les variations de crédits de la dette pour 1,4 milliard de francs, le grand stade – ou plus exactement le Stade de France – pour 700 millions de francs, l'aide exceptionnelle aux éleveurs pour 500 millions de francs et le solde de l'ancienne prime à la casse automobile pour 400 millions de francs.

Au total, ce projet de loi de finances présente des variations en recettes et en dépenses à hauteur de 42 milliards de francs ce qui correspond à un niveau tout à fait normal à ce stade de l'année. Malgré les surprises désagréables en matière de recettes, la gestion budgétaire est restée convenablement maîtrisée tout au long de l'année.

La volonté du Gouvernement, dans le cadre de ce collectif, et il convient de lui en rendre hommage, a été de nous présenter une loi de finances rectificative équilibrée, c'est-à-dire sans incidence sur le niveau du déficit prévisionnel qui a été porté, dans le cadre du collectif de printemps et après défalcation du produit des opérations de privatisation, à 321,6 milliards de francs, soit 4,15 p. 100 du PIB. Cette volonté est cohérente avec celle, exprimée tout au long de l'examen de la loi de finances pour 1996 et lors de l'intervention télévisée de M. le Président de la République le 26 octobre dernier, de parvenir progressivement en trois ans à réduire l'ensemble de nos déficits publics à un niveau compatible avec nos engagements internationaux. Cette volonté est également en phase avec les orientations de la loi quinquennale sur la maîtrise des finances publiques, que nous avons votée au début de l'année 1994, même si le cheminement prévu alors apparaîtrait maintenant quelque peu dépassé.

Pour parvenir à cet équilibre, le Gouvernement a eu recours principalement à deux moyens : d'une part, un effort supplémentaire sur les dépenses inscrites en loi de finances initiale par rapport à ce qui avait déjà été demandé dans la loi de finances du printemps ; d'autre part, la recherche de recettes nouvelles, en complément de celles déjà acquises.

L'effort demandé au niveau des dépenses apparaît très conséquent à ce stade de l'année, puisqu'il porte sur 20,6 milliards de francs. Il s'agit notamment de l'annulation de crédits qui étaient restés gelés à la suite du collectif de printemps, pour 5,3 milliards de francs, d'une nouvelle régulation budgétaire pour 500 millions de francs et d'une diminution des crédits d'équipement du ministère de la défense, pour 3,5 milliards de francs.

Par ailleurs, des économies spécifiques nouvelles ont été dégagées, à hauteur de 7,4 milliards de francs – 500 millions de francs sur la dette, 1,8 milliard de francs sur l'assurance crédit à l'exportation, 1,6 milliard de francs sur les bonifications accordées par la Banque française pour le commerce extérieur, 1,1 milliard de francs sur le logement et 1 milliard de francs sur le budget annexe des prestations sociales agricoles... Enfin, le prélèvement effectué sur les recettes pour l'Union européenne a encore été diminué de 2 milliards de francs, après l'avoir été de 5 milliards de francs au printemps.

Cette diminution de crédits ou de charges reste néanmoins insuffisante pour assurer l'équilibre de ce collectif. Il a fallu trouver près de 20 milliards de francs de recettes nouvelles. Il s'agit notamment d'un prélèvement sur les recettes accumulées et non utilisées de la taxe sur les grandes surfaces pour 680 millions de francs, d'un prélèvement sur les fonds de l'Institut national de la propriété industrielle pour 215 millions de francs, d'un supplément de dividende demandé à EDF pour 1 milliard de francs, d'un gain de charge de la BFCE pour 700 millions de francs, d'un versement de Cofiroute pour 700 millions de francs.

Mais la recette la plus importante de ce collectif est le prélèvement de 15 milliards de francs effectué sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations, au titre de l'excès de fonds propres de la Caisse de garantie du logement social, chargée de la gestion de certains prêts aux organismes HLM.

Naturellement, votre commission des finances a été très attentive à la légitimité de ce prélèvement. Elle a pu constater que l'excédent des fonds propres de cette caisse, provenant de subventions de l'Etat précédemment versées, s'élève actuellement à une trentaine de milliards de francs, et que des prévisions raisonnables montrent un excès de fonds propres quasi-certain d'au moins 15 milliards de francs dans un délai relativement bref. Par ailleurs, la reprise du financement – et non du risque – de l'ensemble de ces prêts par les fonds d'épargne de la caisse des dépôts n'est pas de nature à déséquilibrer profondément cette caisse, ni à modifier de façon excessive le niveau de liquidité des fonds en cause.

Dans ces conditions, l'opération paraît, du point de vue de la technique financière, parfaitement envisageable. Elle vient à point pour permettre le bouclage de ce projet de loi de finances rectificative dont elle constitue, en définitive, l'une des pièces essentielles. Sur le plan de la qualification juridique de l'opération, il ne s'agit ni d'un remboursement de prêts ou d'avances ni d'une opération de cession de créances, et l'opération n'a aucune conséquence sur l'évolution du patrimoine de l'Etat.

Il apparaît dès lors légitime d'utiliser cette recette pour réduire le déficit budgétaire, car il s'agit bien d'une recette susceptible d'être inscrite au budget général. On peut toutefois objecter qu'une telle recette, au caractère providentiel particulièrement marqué, est évidemment unique et n'est pas susceptible d'avoir les effets économiques restrictifs habituels des recettes.

Au total, malgré tout, ce collectif budgétaire se caractérise par la volonté de maîtriser, sans aucune faiblesse, nos finances publiques. Il mérite naturellement, de ce point de vue, notre totale approbation.

Toutefois, ce collectif budgétaire doit nous amener à faire part de deux préoccupations importantes.

D'abord, le ralentissement économique, nettement plus prononcé que ce que nous pouvions apprécier aux mois de septembre et d'octobre dernier, lors de la présentation de la loi de finances pour 1996, nous amène à nous poser la question de la validité des prévisions économiques pour l'année prochaine. Il paraît infiniment peu probable que le taux de croissance de 2,8 p. 100 qui sous-tend le projet de loi de finances pour 1996 puisse être atteint, compte tenu du ralentissement observé au troisième trimestre et prévu pour le quatrième. Dès lors se pose le problème de la validité des prévisions de recettes et de la nécessité d'être encore plus rigoureux en ce qui concerne les dépenses que ce qui était prévu dans la loi de finances pour 1996. Ainsi, avant même le vote définitif de celle-ci,

il convient d'ores et déjà de prévoir l'éventualité de resserrer en cours d'année les dépenses ; c'est dire que les efforts faits par l'Assemblée nationale dans ce sens, pour justifiés qu'ils fussent, à hauteur de 2 milliards de francs, demeurent encore très en deçà de ce qui est nécessaire pour maintenir avec certitude le déficit budgétaire de 1996 dans les limites prévues.

Par ailleurs, le ralentissement de la conjoncture et surtout l'évolution très défavorable des recettes fiscales amènent à se poser la question de savoir si l'on n'a pas atteint un palier fiscal...

**M. Augustin Bonrepaux.** Evidemment, vous allez crever le plafond !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général...** où toute augmentation du niveau des prélèvements non seulement n'amène plus aucune augmentation des ressources, mais, tout au contraire, provoque leur baisse.

Cela rend plus urgent encore un effort continu et significatif de réduction des dépenses publiques : c'est par cette voie, par cette seule voie, que l'on pourra parvenir à redresser nos comptes publics – et non par une augmentation des recettes.

En outre, il apparaît très difficile, à plus forte raison dans le contexte social actuel, d'envisager une réforme profonde de la fiscalité, en particulier de la fiscalité directe, qui soit à coût nul.

L'acceptabilité d'une telle réforme suppose des efforts simultanés d'allègement de la fiscalité, afin de minimiser les pertes de ceux qui vont y perdre, et de sensibilisation à l'adresse ceux susceptibles d'y gagner. Or cela ne semble pas envisageable actuellement, compte tenu des incertitudes qui affectent l'évolution des recettes fiscales. Aussi une telle réforme fiscale apparaît-elle prématurée tant que l'on n'aura pas d'indications plus précises sur l'évolution des recettes et tant que l'on ne disposera pas avec certitude de la marge de manœuvre suffisante pour l'engager. En définitive, il n'y a pas réellement urgence à décider de cette réforme dès les premières semaines de 1996. Les propos tenus par M. le Premier ministre hier nous ont, de ce point de vue, donné quelques apaisements.

Mieux vaut pouvoir clairement apprécier les données et surtout utiliser ce délai supplémentaire pour préparer les esprits ; toute réforme, si légitime soit-elle, doit être bien comprise, bien assimilée pour être acceptée. Les événements des derniers jours nous montrent que ce n'est pas toujours facile à obtenir, en tout cas dans des délais relativement courts. Mieux vaut, dans ce domaine, gérer son temps avec une certaine prudence, et peut-être aussi sa parole avec une certaine parcimonie. (*Sourires.*)

**M. Didier Migaud.** A qui cela s'adresse-t-il ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** A nous tous, mes chers collègues, y compris au Gouvernement.

**M. Daniel Colliard.** Ah, je croyais que vous parliez des 20 p. 100 !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Au total, la gestion budgétaire de la France sera encore très difficile au cours des prochaines années si l'on veut parvenir à l'objectif de réduction des déficits que nous nous sommes fixé. Il faudra donc une gestion à la fois énergique et prudente de nos finances publiques. Le collectif budgétaire de fin d'année répond bien à cette double exigence. C'est pourquoi, il mérite, mes chers collègues, d'être approuvé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Pierre Favre, rapporteur pour avis de la défense nationale et des forces armées.

**M. Pierre Favre, rapporteur pour avis.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de son audition devant la commission de la défense le 21 novembre dernier, M. Charles Millon, ministre de la défense, a présenté les raisons qui ont motivé deux grands mouvements de crédits sur le budget de la défense : d'une part, une ouverture de crédit de 2,1 milliards de francs sur le titre III ; d'autre part, un arrêté d'annulation qui réduit, sur les titres V et VI, de 13,4 milliards de francs les autorisations de programme et de 3,5 milliards de francs les crédits de paiement.

Je souhaiterais formuler cinq remarques sur ces deux opérations.

Premièrement, le solde des annulations de crédits sur l'exercice 1995 s'élève à 21,8 milliards de francs pour les autorisations de programme et à 11,9 milliards de francs pour les crédits de paiement. L'annulation sur les dépenses en capital représente 12,5 p. 100 des seuls crédits budgétaires – 94,9 milliards de francs – votés en loi de finances initiale, ou 11,5 p. 100 des moyens disponibles – 102,4 milliards de francs. La contribution du ministère de la défense à la maîtrise des dépenses publiques et des déficits budgétaires est donc considérable.

La commission de la défense regrette, à juste titre, que le budget de la défense soit devenu une variable d'ajustement de la régulation budgétaire. La nécessité de contenir le déficit du budget de l'État à 322 milliards de francs justifie l'importance de la contribution du budget de la défense, mais un tel phénomène ne peut revêtir qu'un caractère exceptionnel en raison de ses conséquences sur l'organisation des armées, la disponibilité des forces, la situation des entreprises industrielles et l'emploi.

Deuxièmement, l'abondement des dotations de fonctionnement s'explique par la nécessité de compenser des dépenses non budgétées dont, en premier lieu, les opérations extérieures qui se traduisent, pour 1995, par des surcoûts estimés à 4,2 milliard de francs, y compris les dépenses liées à la mise en place de la force de réactions rapide pour laquelle nous nous demandons comment et à quel niveau devra s'effectuer le financement.

En second lieu, le ministère de la défense a estimé qu'il était nécessaire de réduire le déficit de certains chapitres de fonctionnement. Les principaux facteurs explicatifs sont dus aux surcoûts non compensés des opérations extérieures, aux sureffectifs, à l'insuffisance des dotations initiales pour les loyers de la gendarmerie ou les indemnités journalières d'absences temporaires.

Au total, le projet de loi de finances rectificative prévoit d'affecter près de 1 750 millions de francs aux chapitres de rémunérations et de charges sociales, ce qui évitera de commencer le prochain exercice avec de considérables reports de charges.

Troisièmement, l'abondement des surcoûts liés aux opérations extérieures se justifie d'autant plus que la faiblesse des remboursements en provenance de l'ONU est confirmée. Pour le seul théâtre yougoslave, l'estimation des surcoûts à la charge du budget de la défense atteint 8 milliards de francs de 1992 à aujourd'hui. Au premier semestre 1995, la France n'avait reçu que 184,5 millions de dollars, soit environ 910 millions de francs pour la période considérée.

Sur les deux collectifs de cette année, sont couvertes les dépenses de rémunérations et de charges sociales, d'alimentation et de fonctionnement courant des unités. Ni l'entretien programmé du matériel, ni les dépenses en capital ne sont pris en compte.

Quatrièmement, la part du budget de la défense est prépondérante dans les deux arrêtés d'annulation, celui du 28 juin 1995 et celui du 15 novembre 1995 que nous devons approuver. Compte tenu de l'étrécissement des marges de manœuvre existant sur le titre III, seuls les titres V et VI ont été concernés.

La démarche suivie pour répartir les annulations entre les armées a différé de celle employée dans l'annulation de juin dernier. Le ministère de la défense a souhaité que la réduction soit effectuée de manière homothétique, non sur les dotations allouées mais sur les sommes non encore dépensées.

Cette méthode a favorisé les gestionnaires de crédits qui ont su ou pu consommer la plus grande partie de leurs dotations. Elle a ainsi bénéficié à la marine et à l'armée de l'air, mais elle a pénalisé la DGA et l'armée de terre.

Cinquième et dernière remarque, l'apurement de la situation des autorisations de programme se justifie également, même si elle est plus difficile à appréhender.

Il s'agit de diminuer le stock des autorisations de programme qualifié d'inemployé. Ce stock, qui était de 12,7 milliards de francs à la fin de l'année 1988, est passé à 34,2 milliards de francs à la fin de 1992, pour revenir à 31 milliards de francs à la fin de 1994. Il concerne des autorisations de programme qui ne sont plus liées à des crédits de paiement.

D'une part, certaines sont devenues excédentaires du fait que les crédits de paiement correspondants n'ont plus été inscrits à la suite d'un arrêt ou d'une modification de programme. D'autre part, les rigueurs de la régulation budgétaire et la difficulté de gérer et d'exécuter plus de 200 programmes en parallèle se traduisent par l'existence d'un « fonds de roulement » d'autorisations de programme d'un exercice à l'autre. Il s'est alors produit une accumulation d'autorisations de programme non affectées, non consommées et non consommables, que le ministère de la défense estime nécessaire de réduire.

En conclusion, je souhaiterais, et avec moi l'ensemble de la commission de la défense, que la présentation des crédits militaires soit plus facile à apprécier. M. Charles Millon nous a fait part de son intention de revenir à un concept plus rigoureux, premièrement, en ne faisant plus référence à la notion de « moyens disponibles », deuxièmement, en revenant à la notion d'autorisations de programme en cohérence avec les crédits de paiement, troisièmement, en évitant que les remises en cause des dotations initiales ne conduisent à une lecture de plus en plus difficile des agrégats budgétaires. Nous ne pouvons qu'approuver une telle démarche que nous avons d'ailleurs appelée de nos vœux, d'abord au cours des débats sur les projets de loi de règlement des budgets de 1992 et 1993, puis lors du débat sur le projet de loi de finances pour 1996.

La commission de la défense a donné un avis favorable à l'adoption du projet de loi de finances rectificative pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

### Exception d'irrecevabilité

**Mme le président.** J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Le projet de collectif que vous nous présentez, monsieur le ministre, illustre bien la dégradation de la situation économique de notre pays. Il enregistre, en effet, une chute des recettes fiscales de 24 milliards de francs par rapport au collectif de juillet qui avait déjà intégré 10 milliards de moins-values de recettes par rapport à la loi de finances initiale.

Ce projet se veut aussi la traduction du dernier revirement de votre politique économique : votre conversion brutale à la pensée unique, celle-là même que le candidat Chirac vouait, il y a peu encore, aux gémonies.

Ainsi, près de 20 milliards de francs de crédits sont annulés pour pouvoir afficher le déficit corrigé de la loi de finances initiale, à savoir 321,6 milliards de francs. Encore ce résultat n'est-il obtenu que grâce à un prélèvement exceptionnel sur la Caisse des dépôts et consignations de 15 milliards de francs, ce qui n'est pas sans poser de problèmes, puisque le rapporteur général lui a consacré des développements d'une longueur inaccoutumée. C'est bien la preuve qu'il éprouve une certaine gêne face à cette mesure.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Au contraire ! C'est la volonté d'aller jusqu'au bout !

**M. Didier Migaud.** Au surplus, ce prélèvement est dénoncé, fort légitimement, par l'Union nationale des HLM car il est gagé sur les remboursements par les organismes HLM des subventions qui leur ont été accordées dans le passé par l'Etat : autant de moyens soustraits à la nécessaire action sociale en faveur des plus défavorisés ! Ces aides passées devraient plutôt concourir à assurer la solidarité sur le long terme du secteur locatif social, qui en a bien besoin.

Enfin, on ne peut, à propos de ce prélèvement, que s'interroger, une fois encore, sur la sincérité des comptes et sur leur équilibre artificiel pour l'année 1995. La constitutionnalité de l'article 3 de la loi de finances rectificative pour 1995 nous paraît douteuse. Or les 15 milliards de recettes prévus à cet article constituent l'essentiel des nouvelles recettes du projet de collectif et l'équilibre de ce dernier serait donc complètement bouleversé, monsieur le ministre, si l'article 3 devait subir la censure du Conseil constitutionnel.

Je relève également une taxation importante de 1,5 milliard sur les dividendes d'EDF sur lesquels l'Etat peut prélever sa part. C'est sans doute la raison pour laquelle le président d'EDF vient d'être sanctionné par le Gouvernement, puisqu'il part, en dépit de bons résultats !

Je note encore un nouveau prélèvement forfaitaire de plusieurs milliards de francs sur les réserves de l'épargne-logement de la Caisse nationale d'épargne. Un premier avait été opéré à la fin de 1993, qui devait être exceptionnel, M. le rapporteur général nous le rappelle dans son rapport. A ce propos, je tiens à lui rendre hommage pour ses rapports écrits qui sont toujours extrêmement intéressants et où il ne ménage pas ses critiques à l'encontre de la politique du Gouvernement. Seulement, il semble à l'oral être victime d'un petit blocage puisque ses critiques n'apparaissent pas. Nous sommes donc contraints de nous référer à ses rapports écrits et à la foule d'informations qu'ils contiennent.

S'agissant du présent prélèvement, nous remarquons que vous renouvez l'opération au risque de mettre en difficulté le financement des prêts aux sociétés anonymes de crédit immobilier et que, aux dires mêmes du rapporteur général, vous commencez à dépasser les limites posées par les règles habituelles de gestion.

Une autre proposition m'a surpris, de votre part, monsieur le ministre, car je vous crois tout à fait sincère. L'article 25 propose de modifier les prélèvements opérés sur les sommes engagées au pari mutuel, la perte de recettes devant être compensée par une modification par voie réglementaire du taux des prélèvements opérés au profit de l'Etat sur les jeux exploités par la Française des jeux. Le rapporteur général note une fois de plus que le choix a été d'établir une contribution exceptionnelle des joueurs de la Française des jeux, qui prendra la forme d'une augmentation du taux du prélèvement non fiscal sur les enjeux du Loto national. Elle se traduira par une diminution de la part redistribuée aux joueurs. Ce prélèvement supplémentaire fera passer de 47 p. 100 à environ 48 p. 100 le taux de prélèvement de l'Etat sur ce jeu.

J'avoue que j'ai quelque difficulté à comprendre. En effet, monsieur le ministre, certains de mes collègues, sur tous les bancs de cet hémicycle, vous avaient proposé d'augmenter légèrement le prélèvement sur la Française des jeux au bénéfice du FNDS. Cet amendement avait été adopté par l'Assemblée nationale mais vous l'avez fait annuler en deuxième délibération. Vous avez d'ailleurs agi de même avec les sénateurs qui, eux aussi, s'intéressent au sport. Ayant compris l'intérêt de cette proposition – vous voyez que je sais rendre hommage au travail des sénateurs – ils l'avaient adoptée. Vous nous aviez expliqué alors : « Je vous rends attentifs au fait que les prélèvements excessifs sur la Française des jeux risqueraient en quelque sorte de tuer la poule aux œufs d'or. » Or, dans ce collectif, c'est bien une augmentation du taux de prélèvement de l'Etat sur la Française des jeux, que vous proposez ! Je continue de penser que ce que nous propositions était tout à fait raisonnable.

Comme vous avez été convaincu par vos propres services que c'était possible, cela me paraît de bon augure pour la suite qui sera donnée aux amendements présentés à nouveau à l'occasion de ce collectif, dans le but d'abonder le FNDS.

M. Edouard Landrain paraît près de m'applaudir : qu'il ne se gêne pas ! (*Sourires.*) Le sport mérite que nous soyons tous unis pour le défendre. Et je suis heureux que le ministre ait considéré que le prélèvement de l'Etat sur la Française des jeux n'avait pas encore complètement atteint la limite à ne pas dépasser !

Votre collectif, monsieur le ministre, est en soi un aveu. La dynamique de la reprise est cassée, les politiques fiscales, budgétaires et monétaires conduites par le Gouvernement pèsent lourdement sur l'activité. Au cours des deux derniers trimestres, la croissance du PIB a atteint à peine 0,2 p. 100. Le chômage augmente à nouveau depuis trois mois. Les anticipations des consommateurs comme des entrepreneurs se sont effondrées. La consommation stagne, ou pis encore, régresse.

**M. André Angot.** Vous semblez vous en réjouir ?

**M. Didier Migaud.** Non pas du tout ! Nous en sommes très tristes.

Sans doute l'activité faiblit-elle en Europe en général. Et, d'une certaine façon, vous avez raison de dire, monsieur le ministre, que la France n'est pas complètement

isolée du reste du monde. L'activité faiblit également, c'est vrai, dans un pays comme l'Allemagne. Mais elle faiblit davantage en France que partout ailleurs.

Les indicateurs publiés par l'INSEE au cours de ces dernières semaines sont mauvais et révèlent des signes de faiblesse inquiétants qui font d'ailleurs douter de plus en plus de la crédibilité du taux de croissance de 2,8 p. 100 que vous avez retenu dans votre projet de loi de finances pour 1996. Il n'y a d'ailleurs plus guère que vous pour croire que ce taux pourra être atteint en 1996.

Une fois de plus, référons-nous au rapport du rapporteur général. Il y est fait état d'un contexte économique préoccupant et d'indicateurs conjoncturels récents assez inquiétants pour l'évolution de la consommation des ménages. Le rapporteur observe que, d'octobre 1994 à octobre 1995, la consommation des ménages a diminué de 2,3 p. 100 en francs constants. Une telle réduction aura incontestablement des conséquences sur les recettes de l'Etat, puisque la consommation des ménages représente près des trois-quarts de l'assiette de la TVA. Aussi monsieur le ministre, si votre objectif de 2,8 p. 100 n'est pas atteint l'année prochaine – et il ne le sera pas, vous le savez –, cela aura obligatoirement des conséquences sur les rentrées fiscales de l'Etat.

C'est là, malheureusement, le résultat de votre politique, en particulier du matraquage fiscal auquel vous vous livrez depuis votre retour au pouvoir.

Le collectif de printemps et le projet de loi de finances pour 1996 alourdissent les impôts de 90 milliards de francs en année pleine. Le plan Juppé sur la sécurité sociale prévoit d'augmenter les prélèvements de 55 milliards de francs supplémentaires. Ce sont ainsi au total près de 150 milliards de francs de prélèvements nouveaux que vous avez décidés et dont l'essentiel pèse sur les ménages. Vous allez ainsi battre le record absolu des prélèvements obligatoires.

**M. Jacques Limouzy.** Il fallait bien payer vos dettes, monsieur Migaud !

**M. André Angot.** Vous avez creusé beaucoup de trous qu'il faut bien boucher !

**M. Didier Migaud.** Mon cher collègue, et c'est un gouvernement que vous avez soutenu qui a creusé le trou le plus important...

**M. André Angot.** Il faut combler ceux que vous avez creusés !

**M. Didier Migaud.** ... le gouvernement de M. Balladur ! C'est pour cette raison, je pense, que le Premier ministre a pu parler, hier, de « déficit abyssal ». (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Charles de Courson.** Un déficit de 400 milliards !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Vous êtes indécent, monsieur Migaud !

**M. Didier Migaud.** Je suis persuadé que le Premier ministre avait en tête le déficit de l'année 1995 puisque lui-même a dû faire constater, par des experts, qu'il était en fait très supérieur à ce qui était annoncé, oubliant qu'il y avait lui-même contribué puisqu'il était ministre des affaires étrangères. Peu importe ! Sans doute mise-t-il sur la mémoire courte des Français. Mais ils savent s'en souvenir et ils le montrent dimanche après dimanche ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Jacques Jegou.** C'est de la petite politique politicienne ! Vous n'êtes pas à la hauteur de la situation !

**M. Didier Migaud.** Et vous allez, de toute façon, battre le record absolu des prélèvements obligatoires avec un taux supérieur à 45 p. 100 ! Monsieur le ministre, ce record, c'est vous qui l'aurez établi, ce qui vous vaudra de figurer dans le livre des records !

**M. Jean-Jacques Jegou.** La faute à qui ?

**M. Didier Migaud.** Nous sommes décidément bien loin des promesses de la campagne présidentielle. Et quand on voit l'ampleur des hausses d'impôt, on ne peut que nourrir des inquiétudes légitimes à propos du projet de réforme fiscale que vous nous annoncez. Peut-on être complètement rassurés après que le Premier ministre a affirmé, hier, qu'« il n'est pas question de toucher à l'abattement de 20 p. 100 applicable à l'ensemble des salariés » ?

**M. Jean-Louis Goasduff.** Le Premier ministre a été bon, et ça vous dérange !

**M. Didier Migaud.** Vous avez dû rêver, nous dit-on, jamais cela n'a été dit ni par moi-même ni par un ministre du Gouvernement. C'est la presse écrite ou télévisée, c'est la radio. Certes, il arrive que la presse, surtout quand elle diffuse en direct, se fasse l'écho des propos de ministres.

Mais nous n'avons pas rêvé, monsieur le ministre, quand nous vous avons entendu dire que le problème du maintien des 20 p. 100 d'abattement pour l'ensemble des salariés était posé et que vous y réfléchissiez !

Hier, nous avons obtenu une petite satisfaction. Ce qui signifie que l'opposition et la pression de la rue peuvent servir à quelque chose !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Et séditieux avec ça !

**M. Didier Migaud.** Il n'est pas admissible qu'un Premier ministre profite de la tribune de l'Assemblée nationale pour expliquer que nous rêvons, que nous mentons ou que nous sommes frappés d'amnésie.

**M. André Angot.** Il n'y a que la vérité qui blesse !

**M. Didier Migaud.** C'est nous qui avons pu prendre le Premier ministre en flagrant délit de mensonge quand il déclarait, hier, à l'intention de M. Fabius : « Je veux aussi rétablir la vérité sur les régimes spéciaux de retraite. Je le dis avec force : il n'a jamais été question – et je mets quiconque au défi de citer un propos de moi qui aille dans ce sens – de supprimer les régimes spéciaux des fonctionnaires, des cheminots... » (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mais que disait M. Juppé le 15 novembre dernier à l'Assemblée nationale ? Ceci : « Il s'agira de préciser les mesures nécessaires à l'équilibre de ces régimes, et notamment les modalités d'allongement de 37 ans et demi à 40 ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein. » Cette menace sur les régimes spéciaux de retraite, nous ne l'avons pas inventée, ceux qui sont dans la rue ne l'ont pas inventée !

Nous pouvons être satisfaits de voir le Gouvernement reculer, mais, pour le moment, nous n'avons aucune garantie sur ce point.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Conservateurs !

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Vos solutions !

**M. Didier Migaud.** D'autant que les interventions du Premier ministre, comme celles des ministres, sont à géométrie variable. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Yvon Jacob.** Et vous, qu'avez-vous à proposer ? Rien !

**Mme le président.** Laissez parler M. Migaud !

**M. Didier Migaud.** On a coutume de dire qu'il n'y a que la vérité qui blesse.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Ah, et voilà que vous êtes blessé !

**M. Didier Migaud...** Vous réagissez mais vous ne pouvez guère nier des propos qui ont été tenus et que je ne fais que reprendre.

**M. Gérard Vignoble.** Mais quelle autre politique suggérez-vous ?

**M. André Angot.** Proposez donc des solutions !

**M. Didier Migaud.** L'ampleur des hausses d'impôt et les inquiétudes légitimes que l'on peut nourrir à propos du projet de réforme fiscale ont conduit à amorcer un cycle récessif. Dans le même temps où la demande privée est bloquée, vous contribuez à bloquer la demande publique. Depuis l'automne 1995, vous avez découvert que l'urgence n'était plus la réduction de la fracture sociale...

**M. Jean-Jacques Jegou.** Que faites-vous de la dette publique ?

**M. Didier Migaud.** ... – ça, c'était propos de campagne – mais la réduction des déficits publics, quitte à ce que la façon dont vous vous y prenez pour réduire les seconds aggrave la première. Avec davantage de réflexion, et plus de sens des responsabilités, vous auriez sûrement évité de programmer, lors du collectif de printemps dernier – mais c'était encore la suite de la campagne de l'élection présidentielle ! – plus de 50 milliards de francs de dépenses nouvelles, qui ont absorbé l'essentiel des hausses d'impôt que vous avez décidées.

Vous aviez annoncé un audit des finances publiques : on l'attend toujours ; il a été reporté à plus tard. Mais il aurait pu vous être utile, parce que vous auriez pu vous interroger sur la pertinence même des dépenses supplémentaires que vous proposiez. Avec les dépenses nouvelles, vous avez en effet essentiellement financé des dispositifs prétendument nouveaux pour l'emploi, en transférant plusieurs dizaines de milliards de francs vers les entreprises, sans qu'elles offrent en contrepartie la moindre assurance qu'elles lutteraient contre le chômage.

Le CIE n'est en fait qu'un contrat de retour à l'emploi, mais il coûte deux fois plus cher. Les avantages qui l'accompagnent ne sont-ils pas excessifs au regard des résultats ? N'est-il pas à l'origine – la lecture des dernières statistiques du chômage le fait craindre – de l'aggravation du chômage des jeunes ?

Le dispositif d'allègement des charges sociales, d'un coût de 40 milliards de francs, viendra sûrement améliorer les marges des entreprises mais ne les poussera pas pour autant, malheureusement, à embaucher, en raison de la faiblesse de la consommation.

La dégradation de la conjoncture provoquée par votre politique n'incitera pas davantage les entreprises à créer des emplois. L'aggravation régulière du chômage depuis l'été montre bien que toutes ces dépenses ont été mal utilisées et mal ciblées – si l'on voulait soutenir l'activité.

Vous, qui vous dites si soucieux du chômage des jeunes...

**M. Charles de Courson.** C'est vrai !

**M. Didier Migaud.** ... si soucieux aussi de leur permettre de se former dans de bonnes conditions,...

**M. Jean-Louis Goasduff.** Ce qui est vrai !

**M. Didier Migaud.** ... plutôt que de rompre avec l'effort des gouvernements précédents – pas celui de M. Balladur – en direction de l'éducation nationale ...

**M. Jean-Louis Goasduff.** En direction de l'impasse !

**M. Didier Migaud.** ... vous auriez mieux fait, en 1993, de poursuivre le programme Université 2000, qui coûtait certes 20 milliards de francs, mais contribuait utilement à l'avenir des jeunes et à l'avenir du système éducatif français.

**M. Jean-Jacques Jegou.** On voit ce que cela donne !

**M. Didier Migaud.** C'est bien là un des autres aspects négatifs de votre politique budgétaire. Le réglage conjoncturel est mauvais, tout comme c'est le choix des secteurs d'action publique, que celle-ci soit privilégiée ou sacrifiée.

Par le biais de ce collectif, vous annulez plus de 20 milliards de francs de dépenses.

**M. Marc-Philippe Daubresse.** Pour réduire les déficits que vous avez creusés !

**M. Didier Migaud.** Depuis la loi de finances initiale, le niveau des économies et des réductions de crédits atteint 38 milliards de francs.

Est-ce le résultat de votre capacité à maîtriser les dépenses publiques ? Malheureusement pas, car cette régulation budgétaire est totalement subie, le Gouvernement devant faire face aux pertes fiscales dont j'ai parlé au début de mon intervention.

L'importance de cette somme, mes chers collègues, rend encore plus dérisoire et incompréhensible la démarche impulsée par certains membres de la commission des finances lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1996 : elle a abouti à réduire de 2 milliards le déficit affiché par le Gouvernement, d'ailleurs déjà « bricolé ».

Chacun sait parfaitement, en effet, que le déficit que vous présentez n'est pas le déficit réel, compte tenu des mesures de débudgétisation que vous avez prises dans le cadre de ce projet de budget pour 1996.

**M. Jacques Limouzy.** Allons !

**M. Didier Migaud.** L'ampleur des annulations de crédits pose à nouveau le problème – et là, je pense que nous nous rejoindrons tous, mes chers collègues – de la réalité du pouvoir dont dispose le Parlement en matière budgétaire et de sa capacité à contrôler l'activité gouvernementale.

Par simple arrêté, le Gouvernement peut annuler des crédits que vous avez, que nous avons tous ensemble votés.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Et les 4 milliards de réserves ?

**M. Didier Migaud.** Il est vraisemblable, et M. le ministre nous l'a dit en commission des finances, qu'en raison de la dégradation de la situation économique, on sera contraint d'annuler ou de geler des crédits budgétaires dès le mois de janvier. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Louis Goasduff.** Et les 4 milliards de réserves !

**M. Didier Migaud.** Cela pose donc le problème de la capacité du Parlement à exercer la réalité du pouvoir budgétaire et son contrôle.

Ces annulations ne sont pas sans conséquence et nous amènent à nous interroger, une fois de plus, sur la cohérence de la politique gouvernementale.

Était-il opportun d'annuler 1,1 milliard de crédits de l'éducation nationale. Était-il vraiment prioritaire de les annuler, alors qu'aujourd'hui, soumis à la pression de la rue...

**M. Jean-Jacques Jegou.** Que vient faire ici la pression de la rue ?

**M. Didier Migaud.** ... vous êtes obligés d'engager des dépenses supplémentaires au profit de l'éducation nationale ?

**M. Jean-Jacques Jegou.** Qu'est-ce que la démocratie ? La rue ?

**M. Didier Migaud.** Je constate que vous lui répondez, mon cher collègue !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Qu'est-ce que c'est que ces histoires ? Êtes-vous un démocrate ?

**M. Didier Migaud.** Et je constate que nous avons été incapables, ici...

**M. Jean-Jacques Jegou.** Vous êtes représentant du peuple, ou de la rue ?

**M. Didier Migaud.** Vous qui êtes si nombreux, vous n'avez pas su répondre aux préoccupations qui se sont exprimées dans vos circonscriptions. Et, je le répète, nous avons été incapables de nous faire entendre ici, dans cette enceinte, du ministre de l'éducation nationale !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Qu'est-ce que vous faites là si vous n'y croyez pas ?

**M. Didier Migaud.** En revanche, certains mouvements des rues peuvent y arriver.

**M. Jean-Jacques Jegou.** La démocratie ne s'exerce pas sous la pression de la rue ! Vous n'êtes pas un démocrate !

**Mme le président.** Seul M. Migaud a la parole !

**M. Didier Migaud.** Tout le problème qui est alors posé, mes chers collègues, est bien celui de la représentativité de cette assemblée !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Qu'est-ce que ça veut dire ?

**M. Didier Migaud.** Il n'y avait qu'à la voir hier ! Près de 500 députés se levant pour applaudir le Premier ministre !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Ce que vous dites est scandaleux !

**M. Didier Migaud.** Mais non, voyons...

Provoquez donc des élections législatives pour faire en sorte que le peuple, qui doit effectivement pouvoir trancher, puisse le faire !

**M. Augustin Bonrepaux.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Qu'est-ce que ça veut dire ?

**M. Pierre Favre, rapporteur pour avis.** Le peuple a tranché en 1993 !

**Mme le président.** Monsieur Jegou, n'interrompez pas l'orateur !

**M. Didier Migaud.** Vous n'êtes pas représentatif ! Et vous le savez, monsieur Jegou ! Vous êtes dans une assemblée en sursis !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Vous portez atteinte à la représentation nationale !

**M. Charles de Courson.** C'est une atteinte à la démocratie !

**M. Didier Migaud.** Si le Premier ministre vous a accordé hier un sursis supplémentaire en ne répondant pas à la demande – venant d'ailleurs de certains d'entre vous – de dissoudre l'Assemblée nationale, c'est tout simplement...

**M. Jean-Jacques Jegou.** Madame le président, c'est scandaleux !

**M. Pierre Favre, rapporteur pour avis.** Ah ! il ne faut pas être trop pressé, monsieur Migaud !

**M. Didier Migaud.** ... parce qu'il est préoccupé par le résultat qui pourrait se dégager si jamais les Français étaient appelés à nouveau à choisir la composition de l'Assemblée nationale. (*« C'est scandaleux ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

C'est scandaleux ? Mes chers collègues, il faut savoir entendre !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Vous êtes un représentant du peuple, monsieur Migaud ! Respectez votre fonction !

**M. Yvon Jacob.** Qu'il respecte le peuple !

**M. Didier Migaud.** Je suis un représentant du peuple, et je respecte tout à fait ma fonction.

**M. Pierre Favre, rapporteur pour avis.** Il faut respecter d'abord le peuple !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Nous ne sommes pas soumis à la pression de la rue !

**M. Didier Migaud.** Mais de temps en temps, il peut être utile d'en appeler au suffrage universel. Or en ce moment, vous le craignez.

**M. Jacques Limouzy.** Vous préférez la dictature de la rue, sans doute !

**M. Didier Migaud.** Le suffrage universel serait-il la dictature ? Je crois, mon cher collègue, que la peur vous fait dire n'importe quoi... (*Protestations sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Yvon Jacob.** Votre parti va vous désavouer !

**M. Jacques Limouzy.** Pas ici, aucun risque ! Ils sont deux...

**M. Didier Migaud.** Mais revenons-en à vos annulations de crédits, monsieur le ministre : 260 millions de francs sont retirés à l'aménagement du territoire – considéré, il y a peu, comme une vraie priorité. De même, 1,1 milliard de francs sont annulés sur le logement, secteur en situation plus que précaire et dont la faible activité a également des conséquences sur l'emploi.

Et je pourrais ajouter d'autres exemples... M. Auberger lui-même ne manque pas de le faire : il constate que l'annulation d'un milliard de francs sur la subvention d'équilibre au détriment du BAPSA constitue moins un ajustement automatique qu'un prélèvement sur le fonds de roulement. Et si ce prélèvement est *a priori* possible, il risque de poser des problèmes de gestion au BAPSA et de coûter cher par la suite.

Il est donc à craindre que ces amputations de crédits n'aggravent encore une situation économique déjà « sonnée » par le matraquage fiscal auquel vous procédez.

Votre conversion à la pensée unique, la nécessité où vous vous trouvez de réduire fortement les déficits vous conduisent à relever massivement les impôts et à annuler des crédits alors que la conjoncture se dégrade, ce qui risque d'aggraver encore la situation.

Quant à l'argument que vous continuez à mettre en avant, celui de l'héritage de vos prédécesseurs – dans votre esprit il s'agit surtout, des socialistes – (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*)...

**M. Yvon Jacob.** Il n'y en a pas d'autre !

**M. Didier Migaud.** ...il faut rappeler que le jugement porté par M. Juppé, le toujours Premier ministre, sur son prédécesseur immédiat, est peu flatteur et même sévère.

Dois-je rappeler l'adjectif « calamiteux » utilisé par le toujours Premier ministre vis-à-vis de la situation dont il a hérité ? Jusqu'en 1992, ...

**M. André Angot.** L'adjectif était pour Mitterrand !

**M. Didier Migaud.** ... dernière année où nous avons exercé des responsabilités. Les déficits publics étaient restés inférieurs à ceux de nos partenaires : 236 milliards pour le budget de l'Etat, 16 milliards pour la sécurité sociale.

**M. André Angot.** Et en 1993 ?

**M. Didier Migaud.** En 1993, c'est exact, le déficit de l'Etat a atteint 345 milliards de francs en exécution. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Charles de Courson.** 400 milliards !

**M. Didier Migaud.** Oui, 345 milliards de francs en exécution, mes chers collègues, je le répète, alors même que le rapport Raynaud avait évalué à 333 milliards le déficit attendu de la gestion de ce fameux gouvernement socialiste.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Qui l'avait calculé ?

**M. Charles de Courson.** Et quelle dérive en 1993 !

**M. Didier Migaud.** Vous-même avez « dérivé » en 1993 par rapport à vos prévisions – et votre retour au pouvoir n'a pas permis le redressement dont vous parliez. Le déficit s'est même aggravé. En 1994, même chose, puisque le déficit a atteint en fait 349 milliards de francs. Il s'est donc alourdi, alors même que vous aviez bénéficié d'une conjoncture plus favorable : la croissance avait fortement repris, dégageant même en cours d'année 30 milliards de francs de plus-values de recettes par rapport à vos prévisions.

**M. Charles de Courson.** Et la confiance ?

**M. Didier Migaud.** La confiance ? Vous ne pouvez pas en parler mon cher collègue. Sinon, cela voudrait dire qu'aujourd'hui la défiance l'emporte.

Vous ne pouvez pas non plus avancer que la situation économique s'explique par des raisons internationales – ce qui reviendrait à nier la responsabilité de ceux qui gèrent, alors qu'en 1993 vous refusiez de le faire et que vous rejetiez la responsabilité, justement, sur ceux qui géraient...

Malgré tous les discours tenus à l'époque, les deux premières années de cette législature ont fortement contribué à la dégradation de nos finances publiques. Et le plus grand reproche qui peut vous être adressé, monsieur le ministre, est la trop grande injustice de l'effort supplémentaire que vous demandez aux Français. Votre matraque fiscale est d'autant plus douloureuse que l'on se situe en bas de l'échelle. Je rappellerai qu'en France un salarié sur dix gagne moins de 6 500 francs par mois, et un sur deux moins de 8 500 francs !

**M. Charles de Courson.** C'est faux !

**M. Didier Migaud.** Depuis un peu plus de deux ans, nos concitoyens ont dû faire face à deux augmentations du forfait hospitalier, à deux relèvements de la CSG, à une hausse de deux points de la TVA. Vous vous apprêtez à geler les allocations familiales, mesure qui touche aussi bien les familles modestes que les familles aisées. Et vos prélèvements pour la sécurité sociale vont frapper lourdement les petits retraités, ceux dont les revenus sont si faibles qu'ils ne paient pas l'impôt sur le revenu.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Mais non, justement, ils ne sont pas frappés !

**M. Didier Migaud.** Allons donc !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Vous n'avez rien compris ! Vous n'avez même pas écouté le Premier ministre, hier !

**M. Didier Migaud.** Certains sont frappés, vous le savez parfaitement, notamment ceux qui sont au bord de la fameuse fracture sociale dont nous parlons.

Monsieur le ministre, votre projet de réforme fiscale, si vous maintenez les intentions que vous avez exprimées – là, il faudra encore attendre – aggravera la situation. De même, l'imposition des allocations familiales aura pour conséquence de rendre imposables plus de 300 000 familles.

Tout cela, je l'ai dit, représente au moins une centaine de milliards de francs. Dans le même temps, l'effort supplémentaire que vous demandez aux plus grandes fortunes se limite à 400 millions de francs. Les titulaires des revenus du capital ne paieront que 0,50 p. 100 au titre du remboursement de la dette sociale, contre 2,9 p. 100 pour les salariés – touchés à la fois par la CSG et le RDS.

Nous avons eu l'occasion de vous dire, lors de la discussion budgétaire, monsieur le ministre, que nous avons été souvent révoltés par votre volonté de conforter les avantages de ceux qui ont les plus hauts revenus et par votre obstination à refuser toute mesure favorable aux ménages les plus modestes.

Dans le cadre de ce collectif, vous prônez encore une mesure que nous combattons tout au long de la discussion : celle qui consiste à élargir les exonérations de l'impôt sur les opérations de bourse. Vous l'avez justifiée, monsieur le ministre, par l'existence d'un marché nouveau. M. le rapporteur général l'a justifiée tout à l'heure...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Je n'en ai pas parlé !

**M. Didier Migaud.** Vous en avez parlé « à l'écrit », monsieur le rapporteur général. (*Sourires.*)

Dans la situation de « péril national » dans laquelle nous nous trouvons, selon les propres termes du Premier ministre, il y a peut-être plus urgent à faire.

**M. Marc-Philippe Daubresse.** L'irrecevabilité ?

**M. Didier Migaud.** Le rapporteur général a constaté dans son rapport écrit – pas dans son intervention – que le rendement de cet impôt n'était plus aujourd'hui que d'un milliard de francs, contre trois ou quatre auparavant. Je ne suis pas sûr que ce soit la mesure la plus juste que vous ayez proposée sur le plan fiscal. Bien au contraire. Cela montre votre volonté d'en faire toujours plus en faveur de ceux qui ont les moyens et votre refus de répartir équitablement l'effort que vous demandez aux Français.

Monsieur le ministre, votre collectif budgétaire est bien la preuve que votre politique ne correspond pas aux besoins de notre économie. Il montre que votre projet de budget pour 1996 est bâti sur une hypothèse de croissance aujourd'hui totalement obsolète.

Les objectifs que vous affichez ne pourront être tenus. Un nouveau « tour de vis » au plan fiscal et des réductions rapides de crédits en début d'année 1996 sont à craindre. Si vous étiez attaché à la sincérité des comptes, vous procéderiez dès maintenant à une correction budgétaire pour 1996.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, votre projet de loi de finances rectificative ne peut pas recevoir notre approbation. C'est donc avec détermination et conviction que nous souhaitons vous dire « non » une nouvelle fois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Jacques Jegou.** Où est l'irrecevabilité là-dedans ?

**M. Charles de Courson.** Vous n'avez pas cité un seul article de la Constitution !

**M. Didier Migaud.** Si, mais vous n'étiez pas là, monsieur le député !

**M. Charles de Courson.** Pardon, j'étais là en permanence !

**Mme le président.** Monsieur Migaud, vous aviez terminé vous n'avez plus la parole !

**M. Didier Migaud.** Je pense que le Conseil constitutionnel, que nous ne manquerons pas de saisir, aura à s'exprimer sur ce fameux article 3... (« *C'est fini !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) ...parce que je pense qu'il est tout à fait inconstitutionnel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le président.** Monsieur Migaud, veuillez regagner votre place !

Le Gouvernement ou la commission souhaitent-ils répondre à cette exception d'irrecevabilité ? (« *Non !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

**M. Jean-Jacques Jegou.** Cela ne mérite pas de réponse !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Madame le président, je souhaite répondre d'un mot !

**Mme le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Madame le président, monsieur le ministre, comme chacun a pu le constater, il n'a jamais été question de la Constitution dans cette exception d'irrecevabilité. En fait, aucun argu-

ment ne permet de discuter la constitutionnalité du projet de loi de finances rectificative qui nous est proposé. M. Migaud s'est contenté d'une vaste critique de l'action du Gouvernement, la même que celle que nous avons déjà entendue hier, avant le vote d'une motion de censure qui n'a recueilli qu'un peu plus de quatre-vingts voix. Cette critique vient d'une minorité qui se veut agissante, mais qui reste extrêmement minoritaire et dans cet hémicycle et dans le pays.

**M. Augustin Bonrepaux.** Moins minoritaire que vous ne le pensez ! On le constatera dimanche prochain !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** En conséquence, j'invite naturellement mes collègues à rejeter cette exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je voudrais dire à nouveau combien le Gouvernement a l'ambition de remettre la maison France en bon ordre et de redonner aux Français la confiance. Nous voulons sauver ce qui est au cœur du pacte social républicain.

Alors, monsieur Migaud, à quoi sert-il d'essayer de faire peur ? De quoi parlez-vous ? Vous avez conscience de la situation. Vous avez conscience de l'endettement de l'Etat. Vous avez conscience des conséquences de cette accumulation de déficits publics.

**M. Augustin Bonrepaux.** Bien sûr !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** On ne réformait pas, parce que l'on pensait que l'Etat pouvait subvenir à toutes les attentes. Cela permettait d'ajourner certaines réformes, alors que le monde ne cessait de changer.

**M. Augustin Bonrepaux.** Relisez les promesses de M. Chirac !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Faut-il vous rappeler le déficit de la protection sociale ? Faut-il vous rappeler la situation des entreprises publiques ?

**M. Didier Migaud.** M. Chirac était-il ignorant de la situation ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Vous avez parlé d'audit. Puis-je revenir sur celui qui, fait au printemps 1993, a mis clairement en évidence que la tendance du déficit de l'Etat était de 350 milliards ?

Monsieur Migaud, vous n'avez pas rappelé qu'en 1990, le déficit de l'Etat était de 90 milliards et que, entre-temps, on l'avait pratiquement multiplié par quatre.

**M. Didier Migaud.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ? (« Non ! » et protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est indécent !

**Mme le président.** Laissez M. le ministre terminer son propos, monsieur Migaud.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** En effet, je préfère.

**Mme le président.** Monsieur Migaud, le ministre ne vous donne pas son accord.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Oui, permettez-moi de terminer !

**M. Didier Migaud.** Vous pourriez parler du déficit de 1995 estimé par M. Juppé lui-même ! Cela pourrait être utile à l'information des Français ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Pendant cette période 1990-1993, monsieur Migaud, je vous l'ai rappelé, l'Etat actionnaire n'accomplissait pas son devoir. Il avait même recours à des procédés honteux !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Inavouables !

**M. Didier Migaud.** Rappelez-nous plutôt ce qu'a dit M. Juppé de la gestion de M. Balladur !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il émettait des TSDI qu'il faisait « repackager » dans des lieux exotiques, aux îles Caïmans ou ailleurs. (« C'est scandaleux ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Est-ce cela la préservation du pacte républicain, et des valeurs républicaines ?

**M. Charles de Courson.** C'est cela la gauche : la défense du grand capital !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je trouve cela accablant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pendant cette période 1990-1992, on a laissé se développer une spéculation immobilière...

**M. Charles de Courson.** Absolument !

**M. le ministre de l'économie et des finances...** qui a dû faire un peu de croissance, de l'emploi...

**M. Didier Migaud.** Qu'ont fait vos propres amis ? Un peu de pudeur !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... de la TVA mais qui aboutit aujourd'hui à la mise sur le marché de cinq millions de mètres carrés de bureaux qui n'ont pas d'acheteurs ! Monsieur Migaud, c'est cela qui met le système financier et bancaire en difficulté. Sans doute les institutions pensaient-elles échapper à la nécessité de la réforme.

**M. Didier Migaud.** Ce ne sont pas les familles les plus modestes !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Elles se sont abandonnées, avec la complicité des autorités de l'époque...

**M. Augustin Bonrepaux.** Qu'est-ce que vous avez fait depuis trois ans ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... à la spéculation ! Et c'est cela qu'il faut « éponger » aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quelle sera l'addition du gouffre du Crédit Lyonnais ? Quel sera le coût pour les finances de la nation du gouffre du Comptoir des entrepreneurs ?

**M. Francis Delattre.** Et Air France ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Qui paiera, sinon nos compatriotes ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Didier Migaud.** Vous protégez vos amis !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Alors, de grâce, assumons cet héritage et rassemblons les Français.

A quoi sert-il de stigmatiser le poids des prélèvements obligatoires, alors que, pendant des années, la puissance publique a engagé plus de 50 p. 100 du PIB en dépenses publiques, mettant en recouvrement 43 ou 44 p. 100 en prélèvements obligatoires, programmant 6 ou 7 p. 100 de déficit ? Et la dette publique aujourd'hui est telle que plus de 20 p. 100 du produit des impôts mis en recouvrement par l'Etat servent à payer les intérêts sur la dette de l'Etat.

Quelles sont les perspectives, monsieur Migaud ? Il ne sert à rien de tenter d'effrayer nos compatriotes !

**M. Didier Migaud.** C'est vous qui les effrayez !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je suis indigné par votre tentative de déformation des propos de M. le Premier ministre.

**M. Didier Migaud.** Ce sont des textes, monsieur le ministre ! Je ne comprends pas votre réaction !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je trouve cela indigne ! Faisons preuve de sérénité !

Les prévisions économiques pour 1996 dépendent de facteurs internationaux, de données européennes, mais aussi de la confiance des Français.

**M. Didier Migaud.** Vous êtes mal parti !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est pour cela, monsieur Migaud, que le pire n'est pas une fatalité !

**M. Didier Migaud.** Je l'espère pour la France !

**M. Yvon Jacob.** Le pire, c'est la politique que pratiquent les socialistes !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Lorsqu'une nation se rassemble, elle est capable de sursaut. Et si le Gouvernement propose, avec courage, des réformes pour préserver ce qui est au cœur du pacte social républicain, c'est pour que chacun retrouve la confiance : confiance en l'avenir, confiance en la retraite que l'on percevra demain et après-demain, confiance en un système de santé accessible à tous, notamment aux plus démunis.

A quoi sert-il de laisser entendre que les plus modestes seraient mis à contribution ?

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est ce que vous faites constamment !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** M. le Premier ministre l'a dit très clairement hier, s'agissant d'un certain nombre d'allocataires de ressources publiques, s'agissant également de personnes âgées non assujetties à l'impôt sur le revenu et qui ne seront pas mises à contribution !

Alors, de grâce, lorsque la situation est à ce point grave, évitons la polémique, qui n'a pour effet que d'embrouiller les esprits !

**M. Didier Migaud.** C'est vous qui embrouillez !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Aidons nos compatriotes à bien discerner ce qu'il y a de constructif, ce qu'il y a d'espérance justifiée et de confiance dans la démarche du Gouvernement.

Sur la CGLS, vous avez aussi fait part d'observations non fondées. L'opération proposée à la Caisse des dépôts et consignations est une mesure de simplification administrative.

**M. Didier Migaud.** Qui rapporte combien ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** L'Etat est détenteur, à travers la CGLS, de droits qui demain se matérialiseront par un excédent...

**M. Didier Migaud.** Vous ne feriez pas cette opération si elle ne vous rapportait pas 15 milliards !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... entre les remboursements faits par les organismes constructeurs d'HLM et les annuités d'emprunt à la Caisse des dépôts et consignations. C'est cet actif net qui, cédé à la Caisse des dépôts et consignations, donne lieu à une opération dont les fondements juridiques sont incontestables.

Mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement vous demande de repousser énergiquement cette exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Il n'y a pas de demande d'explication de vote ?...

Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

#### Question préalable

**Mme le président.** J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le ministre, le collectif budgétaire pour 1995 est malheureusement la copie conforme du plan Juppé : c'est toujours aux mêmes que les sacrifices sont demandés.

Je voudrais vous dire, monsieur de Courson (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), que si la rue vous dérange,...

**M. Charles de Courson.** Pas du tout !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... il n'en reste pas moins que 65 p. 100 des Français, qu'ils descendent dans la rue ou non, refusent la politique gouvernementale.

**M. Charles de Courson et M. Jean-Jacques Jegou.** C'est vous qui le dites !

**M. Marc-Philippe Daubresse.** Ils sont 51 p. 100 à soutenir le Gouvernement !

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est dire qu'il y a des déçus même parmi vos propres électeurs ! Vous pourriez au moins, monsieur de Courson, respecter la démocratie...

**M. Yvon Jacob.** Les sondages, ce n'est pas la démocratie !

**M. Charles de Courson.** La seule démocratie que vous respectez, c'est la démocratie populaire !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... respecter ceux qui vous ont élus pour conduire une autre politique que celle que vous mettez en œuvre aujourd'hui !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Nous ne sommes pas en démocratie populaire !

**Mme Muguette Jacquaint.** Ce refus de la politique gouvernementale, la rue en a témoigné hier avec ses 700 000 manifestants, et non 220 000 comme l'a annoncé M. Juppé.

**M. Yvon Jacob.** Il a parlé du nombre des grévistes et non de celui des manifestants !

**Mme Muguette Jacquaint.** Qui ment ? la radio, la télévision, la presse écrite ou M. Juppé ? Selon moi, c'est M. Juppé.

Aujourd'hui encore, ce mouvement social pour la défense de la sécurité sociale et des services publics se développe et s'amplifie. Des millions de salariés sont concernés : des fonctionnaires, des agents du secteur public et des entreprises nationales, ainsi que des salariés du secteur privé. Les députés communistes soutiennent totalement cette mobilisation pour la protection sociale...

**M. Jean-Jacques Jegou.** On avait compris !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... qui est le bien commun de tous les Français.

**M. Charles de Courson.** C'est vrai !

**Mme Muguette Jacquaint.** Ce rassemblement a deux spécificités majeures. D'abord, bien au-delà des salariés, il concerne tout le monde : les retraités, les familles, les chômeurs, qui auraient tous à payer les conséquences du plan gouvernemental. Je dis bien « tous », puisque même les chômeurs et ceux qui touchent 4 000 francs de retraite – les privilégiés de notre siècle qui, avec 4 000 francs, devraient faire des miracles ! – devraient payer le RDS.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est faux ! Ils ne sont pas imposables !

**M. Pierre Favre, rapporteur pour avis.** Quelle contre-vérité ! M. Juppé a dit le contraire !

**Mme Muguette Jacquaint.** Ensuite, ce rassemblement rencontre le soutien d'une large majorité de la population, tant en agglomération parisienne que dans le reste du pays. Les tentatives de division et de provocation sont vouées d'avance à l'échec.

J'entends encore M. le Premier ministre dire devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : « Mon plan est un plan intelligent. »

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Eh oui !

**Mme Muguette Jacquaint.** Est-ce à dire que les 65 p. 100 de Français qui ne le comprennent pas seraient inintelligents ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Vous désinformez !

**M. Yvon Jacob.** Vous racontez des mensonges aux Français !

**Mme le président.** Laissez parler Mme Jacquaint, s'il vous plaît !

**Mme Muguette Jacquaint.** Quel mépris à leur endroit ! C'est précisément parce qu'ils ont bien compris votre plan, messieurs, qu'ils étaient dans la rue hier, qu'ils y sont encore aujourd'hui et qu'ils y seront encore demain.

**M. Pierre Favre, rapporteur pour avis.** Arrêtez la désinformation !

**Mme Muguette Jacquaint.** Le plan Juppé-Gandois fait l'unanimité contre lui.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Gandois, il est out !

**Mme Muguette Jacquaint.** Je cite M. Gandois car c'est le représentant du grand patronat, monsieur Auberger ! (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il n'a rien à voir avec le plan Juppé !

**Mme Muguette Jacquaint.** Le plan Juppé fait le choix de l'autoritarisme contre la démocratie sociale en chassant les assurés et leurs élus des caisses.

**M. Yvon Jacob.** Nous y voilà !

**Mme Muguette Jacquaint.** Il aggrave les inégalités et élargit la fracture sociale, notamment face au droit à la santé et à l'accès aux structures hospitalières.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Elle commence à lire son bréviaire !

**Mme Muguette Jacquaint.** Surtout, il ne peut pas réussir. En réduisant le pouvoir d'achat populaire au moment où la récession devient une réalité...

**M. Marc-Philippe Daubresse.** C'est la gauche conservatrice qui s'exprime !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... il ne peut qu'aggraver le chômage et préparer de nouveaux déficits pour demain. D'ailleurs, tous les commentateurs le reconnaissent !

**M. Marc-Philippe Daubresse.** Ceux de *L'Humanité* !

**Mme Muguette Jacquaint.** Alors que la croissance montre d'inquiétants signes de faiblesse, le caractère restrictif du plan d'assainissement des comptes de la sécurité sociale pèsera lourdement sur l'activité l'an prochain. Selon les calculs réalisés par le bureau d'information et de prévisions économiques, la mise en œuvre du plan Juppé retirera 60 milliards de francs du circuit de la dépense économique, amputant mécaniquement, toutes choses égales par ailleurs, de 0,8 point la croissance du PIB en 1996.

Les ménages supporteront l'essentiel de l'effort. Avec 40 milliards de francs de prélèvements supplémentaires, le régime minceur qui leur est imposé se traduira par une forte décélération de leur pouvoir d'achat. Leur revenu disponible progresserait près de trois fois moins vite en 1996 qu'en 1995 : 1 p. 100 contre 2,9 p. 100.

Les mesures de restrictions sur les dépenses représenteraient, pour leur part, une vingtaine de milliards de francs.

On est donc loin, pour 1996, des 2,8 points de croissance qui ont servi d'hypothèse pour l'élaboration du budget. Or, si le Gouvernement ne semble pas avoir de réponse, les salariés en lutte, eux, disent clairement oui à une relance par la consommation pour que le progrès social serve de moteur à l'activité économique.

Le Gouvernement doit prendre en compte le mouvement social et non jouer la carte du pourrissement.

Le président du groupe communiste – et il n'a pas été le seul – a écrit au Premier ministre pour lui demander le retrait pur et simple de son plan. Le projet d'habilitation des ordonnances, dont l'examen est prévu pour demain, doit être retiré. C'est le bon sens. Si le Gouvernement ne le faisait pas, les députés communistes seraient prêts à engager une grande bataille parlementaire. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ils feront tout ce qu'ils peuvent pour que le Gouvernement ne fasse pas main basse sur la démocratie parlementaire, comme il veut le faire sur la sécurité sociale.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Aujourd'hui, les députés communistes ne sont que deux !

**Mme Muguette Jacquaint.** Il faut bien prendre la mesure du débat actuel. Il ne suffit pas d'annoncer le report du projet de loi sur la fiscalisation des allocations familiales et de la réforme du barème de l'impôt. Ce que veulent les Français, c'est un « Grenelle » de la protection sociale et des services publics. Le Gouvernement doit engager immédiatement de véritables négociations. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Yvon Jacob.** Vous les refusez !

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous ferons tout pour y aider.

Le Gouvernement a placé au cœur de son argumentation le déficit de la sécurité sociale. Mais là encore, qui croire ? M. Auberger le chiffre à 120 milliards, le Premier ministre à 230 milliards. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée discute aujourd'hui du collectif budgétaire.

En ce qui concerne la protection sociale, notre groupe a fait quatre propositions dont l'adoption permettrait d'assurer immédiatement l'équilibre des caisses, sans créer d'impôt nouveau à la charge des salariés.

La première proposition consiste à créer une contribution assise sur tous les revenus financiers, hors l'épargne vraiment populaire, et au même taux que sur les salaires. Cette contribution rapporterait tout de suite 80 milliards. Ce ne serait qu'équité, car, avec le plan Juppé, en additionnant la CSG et le RDS, les revenus financiers resteraient cinq fois moins mis à contribution que les salaires et six fois moins que les pensions des retraités.

La deuxième proposition porte sur les 40 milliards de dettes patronales récupérables, scandale que vient de dénoncer la Cour des comptes. La mutualisation des dettes patronales, avec une faible cotisation de 0,5 p. 100, permettrait de verser au régime général les sommes qui lui sont dues.

La troisième concerne l'industrie pharmaceutique qui fait des profits gigantesques en obligeant l'assurance-maladie à payer ce qu'exigent les entreprises. D'une part, nous avons déposé une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la fixation du prix des médicaments. Le Gouvernement se doit d'accepter sa création pour ramener le prix de nombreux médicaments à un niveau raisonnable. D'autre part, nous considérons que prélever 2,5 milliards une fois pour toutes sur les profits de l'industrie pharmaceutique est un geste dérisoire. La contribution devrait être relevée et perçue chaque année.

La quatrième proposition est relative à l'Etat lui-même, qui invite si facilement les autres à la responsabilité. Pourquoi ne donne-t-il pas l'exemple en mettant fin à deux scandales qui contribuent au déficit de la sécurité sociale ? Alors que les particuliers font gratuitement le don du sang, l'Etat, lui, ose percevoir la TVA sur les produits sanguins. Par ailleurs, en augmentant la TVA sur les équipements hospitaliers, l'Etat se finance en faisant payer l'assurance-maladie.

Voilà quelques mesures simples et équitables qui permettraient, dès aujourd'hui, d'apporter de premières réponses au problème du déficit. Monsieur le ministre, le Gouvernement est-il prêt à les examiner et à les accepter ?

Je voudrais également présenter un certain nombre de réflexions sur le collectif lui-même et le contexte économique dans lequel il se situe.

Le collectif pour 1995, sous l'apparence de la rigueur, en tenant le déficit à 322 milliards, porte les marques des contradictions de votre politique et d'une gestion inadaptée aux exigences de la croissance économique. Peut-on parler de rigueur en procédant à un racket sur la trésorerie dite dormante d'un organisme comme la Caisse des dépôts alors que la récession du logement social est dramatique ? Tout au long de l'année 1995, le Gouvernement a révisé sa copie. Des crédits ont été gelés au début de l'année, puis supprimés pour l'agriculture, l'éducation, l'équipement, l'industrie et la culture. Le collectif de juillet a profondément modifié la fiscalité, notamment en relevant le taux normal de la TVA. Dans le même temps, le Gouvernement a augmenté la dette publique de près de 500 milliards, soit plus du double de la dette sociale pour laquelle il veut créer par ordonnance une caisse d'amortissement. Et comme la relance de la consommation est largement factice, la conjoncture internationale pèse d'autant plus lourd sur notre activité économique : d'où encore de moindres rentrées fiscales et surtout une situation totalement obscure pour l'avenir proche. Le chômage a augmenté ces derniers mois, et le plan sur la sécurité sociale va ponctionner davantage le pouvoir d'achat des salariés et des titulaires de pensions. En tout état de cause, la loi de finances pour 1996 est d'ores et déjà un exercice de style irréaliste. Si vous ne changez pas de politique dès le début de l'année, la logique monétariste dans laquelle vous êtes enfermé afin de répondre aux critères de Maastricht vous conduira à geler des crédits pourtant indispensables tant pour le fonctionnement que pour les équipements des services de l'Etat.

**M. Charles de Courson.** Et pour les dépenses militaires !

**Mme Muguette Jacquaint.** D'où, à nouveau, l'obligation d'établir un collectif à mi-parcours et, plus discrètement, l'appel réitéré à l'emprunt qui ne peut que creuser un peu plus le déficit en augmentant la dette publique.

La faille majeure de votre politique, c'est que les tours de vis fiscaux pèsent sur l'activité économique en aggravant la fracture sociale. Il faut rompre ce cercle vicieux, faute de quoi la France s'enfoncera un peu plus dans la crise et sa situation sera gravement fragilisée.

Et que l'on n'accuse pas les salariés qui, par la grève, défendent l'intérêt national !

En revanche, une gestion monétariste qui sacrifie l'emploi et l'investissement en France perpétue les erreurs des gouvernements qui se sont succédé depuis des années avec une politique dictée par les marchés boursiers, l'OCDE et la Bundesbank. Persévérer dans cette voie ne pourra que conduire à creuser l'écart avec les promesses faites par le candidat à la présidence de la République pendant sa campagne et ne permettra pas d'assainir l'économie nationale ni de favoriser la baisse des taux d'intérêt. Au contraire, la défense prioritaire du franc, pour préparer la monnaie unique, affaiblit les capacités industrielles de notre pays et fait payer en licenciements économiques les exigences des titulaires de revenus financiers.

Il est impérieux de changer de politique, sinon nous risquons de voir des collectifs budgétaires comme celui d'aujourd'hui jalonné l'année 1996.

Le Gouvernement peut agir. Ce n'est pas vrai qu'il a les mains liées. Il est possible de combler le déficit de la sécurité sociale sans délai en faisant appel au sens des responsabilités des entreprises, qui cumulent plus de 40 milliards de dettes récupérables.

En ce qui concerne la dette de l'Etat, le Gouvernement pourrait lancer un emprunt obligatoire auprès des banques et des compagnies d'assurances, qui sont parmi les premières à tirer avantage de l'endettement colossal de l'Etat.

Je voudrais à ce sujet souligner le lien direct entre la crise sociale et la spéculation contre le franc.

Le Gouvernement serait mal inspiré si, pour faire pression sur le mouvement populaire, il tentait de favoriser les spéculateurs en ne prenant pas les mesures qui s'imposent.

Toute incertitude sur l'intention des autorités politiques face à la montée du mouvement social et aux luttes revendicatives en matière de pouvoir d'achat et de garantie de l'emploi se traduit pas des tensions importantes sur les marchés des changes.

La spéculation monétaire coûte des milliards à la France, au détriment des investissements créateurs d'emplois.

Dans le passé, les pays pouvaient protéger leur monnaie en réglementant les changes et en contrôlant les capitaux, ce qui favorisait l'existence de taux de change fixes et ajustables.

Le choix efficace pour les peuples n'est ni dans l'ultra-libéralisme, qui considère les attaques spéculatives comme un moyen vertueux de discipline monétaire dont les salaires font les frais, ni dans l'Union économique et monétaire.

Aujourd'hui, l'appartenance à l'Union européenne est synonyme de taux d'intérêt élevés. Elle entraîne une politique budgétaire d'austérité pour maintenir les taux de change prévus par le traité de Maastricht. Loin d'être des facteurs de stabilité, dès lors que les pays doivent avoir pendant deux ans les marges normales de fluctuation prévues par le SME, Maastricht et l'approche de l'échéance de 1999 favorisent une spéculation effrénée.

En incitant à réduire les dépenses sociales et budgétaires, Maastricht pénalise l'emploi et le pouvoir d'achat tant dans un pays à monnaie dominante comme l'Allemagne que dans le nôtre, qui paie son accrochage au mark par une surévaluation de fait de sa monnaie ; cela n'est d'ailleurs peut-être pas étranger au fait que les organisations syndicales allemandes voient avec sympathie le mouvement qui se développe en France.

**M. Jean-François Copé.** N'importe quoi !

**Mme Muguette Jacquaint.** La surévaluation du mark fait que les prix moyens dans la zone mark sont supérieurs de plus de 30 p. 100 à ceux des Etats-Unis et aux prix mondiaux.

On ne pourra lutter contre le chômage sans contrôler et taxer les mouvements de capitaux.

Une fiscalité dissuasive pour les spéculateurs doit s'opposer à l'évasion des capitaux.

L'objectif est de taxer les spéculateurs qui empruntent et détiennent des actifs pour une courte période, sans pénaliser les opérateurs qui investissent à long terme dans l'industrie et le commerce.

Pour spéculer contre le franc et vendre des francs à court terme contre une monnaie plus forte, il faut en emprunter auprès des institutions monétaires françaises.

Une taxation, même à taux réduit, sur tous les achats et ventes de devises renforcerait l'autonomie de décision de chaque pays. Si elle n'est pas de nature, à elle seule, à maintenir des parités inadaptées, ou à remplacer une

coopération des politiques monétaires, elle porterait cependant atteinte à la volatilité excessive des devises, d'autant que les coûts des transactions sont aujourd'hui très faibles.

La spéculation sera dissuadée si le coût de la taxe est supérieur au gain spéculatif attendu.

L'efficacité de la taxe dépend aussi du comportement des institutions bancaires ayant leur siège dans le pays concerné. Par exemple, si les banques françaises pouvaient continuer demain à expédier des francs à leurs succursales à l'étranger, où ceux-ci seraient convertis en devises, elles échapperaient à la taxe tout en participant à la spéculation contre le franc.

Voilà pourquoi le Gouvernement se doit de prendre des mesures sérieuses pour enrayer la spéculation contre le franc.

Simultanément, il doit, en urgence absolue, annoncer le retrait de son plan sur la sécurité sociale, de même que toutes les coupes claires qu'il se propose d'infliger au mouvement social et à notre peuple.

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe communiste a opposé la question préalable. Si elle l'adopte, l'Assemblée nationale repoussera la discussion prévue aujourd'hui et exprimera clairement sa solidarité avec la grande majorité des Français, c'est-à-dire avec 65 p. 100 d'entre eux, qu'ils soient ou non dans la rue. *(Applaudissement sur les bancs du groupe communiste.)*

**Mme le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la question préalable.

*(La question préalable n'est pas adoptée.)*

#### Discussion générale

**Mme le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-François Copé pour le groupe RPR.

**M. Jean-François Copé.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le collectif budgétaire de fin d'année soumis à notre examen s'inscrit dans la continuité de l'action du Gouvernement, qui vise à redresser nos finances publiques. C'est une action courageuse, une action nécessaire. Mais c'est aussi, on le voit bien, une action difficile, parce qu'elle doit s'inscrire dans la durée.

Une action courageuse, d'abord. Le contexte politique et social est préoccupant, mais le Gouvernement tient le seul cap susceptible de permettre à la France de retrouver le sentier de la croissance, ainsi que le Premier ministre l'a rappelé hier à cette tribune.

Il serait évidemment plus facile de se laisser charmer par les sirènes de la démagogie, que nous venons encore d'entendre. L'intervention de l'orateur du groupe communiste m'a rappelé l'époque, déjà ancienne, où le premier secrétaire du parti communiste, M. Marchais, nous annonçait qu'il prendrait tout au-dessus de 4 millions !

**Mme Muguette Jacquaint et M. Daniel Colliard.** Vous, vous prenez tout au-dessous de 4 millions ! – et en dessous de 4 milliards !

**M. Jean-François Copé.** Ce temps est loin, maintenant et chacun doit, aujourd'hui, prendre ses responsabilités. Mais je constate que vous avez mal lu le projet du Gouvernement, mesdames et messieurs de l'opposition, ou du moins que vous en avez mal transmis la teneur, ce qui explique nombre de malentendus d'aujourd'hui.

Il était plus tentant, c'est sûr, de laisser dériver les déficits au gré des humeurs, comme cela a été le cas jusqu'en 1993. Cela dit, les Français se sont exprimés en juin dernier,...

**Mme Muguette Jacquaint.** Ils s'expriment aussi maintenant !

**M. Jean-François Copé.** ... non pas en vertu d'un sondage – Dieu sait si les sondages sont changeants ! – mais au suffrage universel. Leur vote était à la fois négatif – ils ont dit non à la gabegie – et positif.

**M. Daniel Colliard.** Vous faites, vous, le contraire de ce qui a été promis !

**Mme le président.** Monsieur Colliard, laissez parler l'orateur !

**M. Jean-François Copé.** Ecoutez, vous avez parlé longuement mais je vais essayer quant à moi de développer très rapidement deux ou trois idées, même si elles sont différentes des vôtres...

**Mme Muguette Jacquaint.** Alors, dites des vérités ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Jean-François Copé.** Vous n'avez certainement pas le monopole de la vérité !

**Mme le président.** Laissez parler l'orateur, madame Jacquaint !

**M. Jean-François Copé.** Ils ont également exprimé un vote positif, disais-je, en manifestant leur volonté de voir enfin engager des réformes de fond que vous, socialistes et communistes qui nous donnez aujourd'hui des grandes leçons de morale, n'avez pas faites, ce qui explique aussi la situation d'aujourd'hui. Le Gouvernement a pour vocation de respecter le choix des Français et de tenir les engagements qu'il a pris.

Lors du collectif de printemps, le déficit du budget de l'Etat avait été fixé à 321,6 milliards de francs pour l'année 1995. Malgré d'importantes pertes de recettes fiscales liées au ralentissement de la croissance, dont M. le rapporteur général et M. le ministre ont rappelé l'ampleur, le Gouvernement respecte son engagement puisque le déficit reste cantonné au montant prévu. Certes, il est élevé, mais, fait nouveau, la dynamique de la dette est enfin maîtrisée.

Rappelons qu'en 1992 le gouvernement socialiste avait prévu dans la loi de finances initiale un déficit de 89 milliards ; celui-ci fut finalement de 226 milliards. Cela montre nos différences de conception pour la gestion de la France. Cela met aussi en évidence la fidélité du Gouvernement à ses engagements.

L'action qui est menée est courageuse ; elle est également nécessaire, pour plusieurs raisons.

En premier lieu, parce que la réduction du déficit est un préalable à la restauration de notre marge de manœuvre budgétaire. La charge de la dette publique sera de 247 milliards en 1996 ; c'est presque autant que le produit de l'impôt sur le revenu. Ainsi, 16 p. 100 du budget total de l'Etat sont affectés à réparer cet héritage du passé qui, malheureusement, hypothèque aussi l'avenir.

La meilleure façon de ne pas alourdir cette charge, c'est d'aller à contre-courant de l'effet de ciseaux qui voit les charges de l'Etat s'alourdir pendant que les recettes se réduisent. Cette évolution n'est d'ailleurs pas une fatalité, et le Gouvernement le montre avec ce collectif. Malgré

une baisse des ressources, et en dépit de l'ouverture de crédits correspondant à des dépenses inéluctables comme le surcoût dû aux rémunérations liées aux opérations extérieures ou à la majoration de l'allocation de rentrée scolaire, l'équilibre est maintenu.

Cette action de redressement de nos finances publiques dont le collectif est le relais, est en second lieu nécessaire pour créer un environnement favorable à la croissance. Contenir la dette publique pour ensuite la réduire, c'est permettre la baisse des taux d'intérêt réels dont notre économie a besoin.

Je suis très sensible au débat qui s'instaure sur le niveau des prélèvements obligatoires, sur le fait que trop d'impôt tue l'impôt et tue la croissance. Mais, en même temps, chacun doit méditer sur le fait qu'un niveau trop élevé de déficits publics est tout aussi mortel pour la croissance, parce que le niveau des taux d'intérêt est également en jeu, on ne doit pas l'oublier. Même si la réduction des déficits publics correspond aux exigences du traité de Maastricht, elle les dépasse parce qu'elle conditionne également la baisse des taux d'intérêt, qui est la priorité absolue, car elle conditionne elle-même l'emploi, dont l'amélioration est le principal objectif économique et social du Gouvernement. Et nous croyons tous, au groupe RPR, que ce collectif constitue l'un des nombreux moyens actuellement mis en œuvre par le Gouvernement en vue d'atteindre cet objectif.

Cette action est nécessaire dans l'optique du respect des critères de convergence du traité de Maastricht, mais aussi, plus généralement, parce que le Gouvernement souhaite que notre pays reste l'un des grands acteurs de la construction européenne.

Mais cette action courageuse et nécessaire s'inscrit dans un contexte et dans la durée.

Ce collectif est en harmonie avec la politique menée par le Gouvernement, chacun le comprend ; les mesures fiscales concernant les PME sont en phase avec le plan annoncé il y a quelques jours par M. Raffarin. En rehaussant de façon substantielle la limite d'application du régime simplifié d'imposition, le collectif va dans le même sens. Il va également dans le bon sens en facilitant l'accès à la ressource financière des PME, notamment en exonérant de l'impôt de bourse les introductions de valeurs à la cote du nouveau marché.

Ces gestes en faveur des PME sont autant d'actes en faveur de l'emploi. Et ces entreprises en ont bien besoin dans le difficile contexte que nous connaissons depuis quelques jours. Comment oublierais-je cette femme qui m'a contacté il y a quelques jours pour me dire qu'elle ne pouvait plus rejoindre son travail avant onze heures du matin, qu'elle avait peur pour son emploi et surtout pour la santé de sa boîte ; en effet, les PME sont largement paralysées par le mouvement que nous connaissons.

Ce collectif clôt l'année budgétaire 1995. Il prépare le terrain à une année 1996 qui sera celle du courage, de la volonté de changement et de la réforme. Nous connaissons actuellement une période d'autant plus difficile qu'il faut engager des réformes essentielles pour l'avenir de notre pays.

Rien ne doit arrêter le courage et la détermination du Gouvernement car c'est l'intérêt général et la solidarité nationale qui sont en cause, mais pas au sens où l'entendait récemment un représentant syndical.

Il est essentiel de réduire les déficits publics pour diminuer les taux d'intérêt et enclencher un nouveau cycle de croissance économique.

La réforme de la sécurité sociale est la condition *sine qua non* de la survie de notre protection sociale, à laquelle les Français et le Gouvernement tiennent plus que tout.

La réforme de la fiscalité, enfin, est nécessaire, en particulier pour alléger le coût du travail et créer les conditions d'une reprise de l'emploi.

Telles sont les réformes qui constituent le socle indispensable du grand projet que veut bâtir pour sept ans le Président de la République, le projet d'une « France pour tous ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour le groupe socialiste.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je crois utile de rappeler, avant toute chose, que vous êtes aux responsabilités depuis trois ans, car vous paraissez l'avoir oublié, et qu'il faut donc aujourd'hui tirer les conséquences de votre gestion. Or celles-ci apparaissent clairement dans la loi de finances rectificative qui nous est proposée.

Le trait marquant de ce texte, c'est d'abord la chute des recettes fiscales, qui est la conséquence de la politique suivie depuis trois ans. Et ces diminutions de recettes importantes vous imposent bien entendu de réduire les dépenses et de trouver des recettes complémentaires contestables tant en ce qui concerne le secteur du logement que les artisans et les commerçants.

Cette loi de finances rectificative présente un déficit de 321 milliards alors que la loi de finances initiale, présentée par M. Balladur, et donc soutenue par la même majorité, prévoyait un déficit de 275 milliards ; le décalage est frappant !

Il faut remarquer que ce niveau de déficit est le plus important jamais atteint par notre pays, et qu'il dépasse les 4 p. 100 du produit intérieur brut.

Et tout cela malgré les 120 milliards obtenus grâce aux privatisations réalisées depuis trois ans, qui auront certainement des conséquences sur l'emploi dans quelque temps. Cette semaine, par exemple, alors que notre pays est plongé dans la pagaille, vous en profitez pour lancer la privatisation de Pechiney. Est-il sérieux, est-il responsable de lancer une telle opération en ce moment ? Vous allez en fait brader les actions au prix le plus bas et, finalement, les recettes atteindront à peu près la moitié de ce qui était prévu en début d'année.

Au-delà, avez-vous mesuré, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises, les conséquences que ces choix auront sur l'emploi et sur l'aménagement du territoire, car c'est l'emploi dans les zones défavorisées qui est menacé ?

Le plus inquiétant dans ce projet de loi de finances rectificative, c'est la diminution des recettes fiscales, et vous devriez davantage vous en préoccuper. Nous avons entendu, il y a un peu plus de six mois, que trop d'impôts tue l'impôt. Mais tout ce que vous avez fait depuis trois ans montre que cette formule de M. Chirac est juste. Vous avez augmenté récemment de deux points la TVA. Cela se traduit maintenant par une forte chute de la consommation des ménages, qui atteindra plus de 2,3 p. 100 en un an ; les recettes de TVA s'en ressentent, en particulier celles du dernier trimestre, car la chute a été particulièrement importante au moins d'octobre.

L'évaluation du produit de l'impôt sur le revenu a été réduite de 7,5 milliards mais les résultats du mois de septembre traduisent un recul de 5,6 milliards, ce qui est particulièrement inquiétant et difficilement rattrapable.

Quant à l'impôt sur les sociétés, il connaît une chute spectaculaire de 9,5 p. 100, soit 13 milliards.

Enfin, vous n'avez cessé d'augmenter la taxe sur l'essence mais, surprise, cela ne se traduit pas par une augmentation des recettes, puisque le manque à gagner est bien supérieur à ce que rapporte l'augmentation.

Ces résultats inquiétants reflètent de manière éloquente les effets de votre politique. Ces prélèvements excessifs ont accru la chute de la consommation mais ils ont, de plus, aggravé les inégalités.

Permettez-moi de m'y attarder un peu, d'autant plus que l'on nous en annonce de nouveaux.

Vous avez augmenté les impôts les plus injustes, à savoir les impôts indirects que tout le monde acquitte, comme la TIPP et la TVA, alors que les allègements ont toujours bénéficié aux mêmes catégories. Savez-vous ce que représente l'allègement pour la transmission d'entreprise – jusqu'à 100 millions de francs par bénéficiaire ? Quatre fois plus qu'une année de travail pour des catégories moyennes. Savez-vous ce que représente l'allègement d'impôt pour emplois familiaux jusqu'à 45 000 francs ? Six mois de travail pour un contribuable moyen !

Par ailleurs, la suppression des allègements relatifs à l'assurance-vie, au foncier et à la taxe d'habitation touche particulièrement les catégories les plus modestes.

Monsieur le ministre, quand vous parlez d'équité fiscale, on se demande toujours quelle est l'injustice nouvelle à laquelle vous êtes en train de réfléchir.

Les nouvelles mesures du plan pour la sécurité sociale et les ponctions supplémentaires prévues en 1996 et en 1997 vont encore aggraver ces disparités et la chute de la consommation, ce qui devrait vous conduire à une révision de votre politique. En effet, s'agissant des prélèvements pour la sécurité sociale, il faudrait vous interroger sur vos responsabilités depuis trois ans.

M. Balladur nous avait expliqué à cette tribune qu'il épongerait le déficit de la sécurité sociale et qu'après qu'il aurait relevé, c'est-à-dire doublé la contribution sociale généralisée, augmenter le forfait hospitalier et allongé la durée de cotisations pour les retraites, il n'y aurait plus de problèmes. Or, trois ans plus tard, que constatons-nous ? Le déficit s'est encore aggravé malgré toutes les recettes nouvelles.

Si nous nous trouvons aujourd'hui dans cette situation, c'est du fait de votre seule responsabilité.

Il vous a été proposé de maîtriser les dépenses de santé. Or vous vous êtes opposés à cette maîtrise parce que, à partir du moment où vous auriez dû la mettre en œuvre, c'est-à-dire dès 1993, vous avez fait preuve de laxisme. Aujourd'hui, vous proposez des ponctions supplémentaires particulièrement injustes, puisqu'elles vont frapper les familles, les retraités, et les catégories les plus défavorisées.

Bien sûr, c'est la chute des recettes provoquée par votre politique qui vous conduit à limiter les ouvertures de crédits et à faire vingt milliards d'économies supplémentaires, dont seize sur le budget général.

Parmi les principales suppressions de crédits, je relèverai celles qui concernent la culture, la recherche, l'aménagement du territoire et, surtout, le logement et le travail.

On nous affirme qu'il n'y a plus de crédits pour payer les contrats emploi-solidarité. Mais, n'est-il pas surprenant que, dans le même temps, on supprime des crédits sur le budget de l'emploi ?

Quant à la limitation du déficit à 321 milliards de francs, elle contraint à dégager des recettes supplémentaires pour le moins contestables. L'opération la plus importante concerne le prélèvement de 15 milliards sur la caisse de garantie du logement social. Au lieu de pérenniser le long terme du financement du secteur locatif social, l'Etat récupérera ainsi, par le biais de la Caisse des dépôts et consignations, 15 milliards pour équilibrer son budget. On peut se demander si ces crédits ne seraient pas en ce moment mieux utilisés pour une politique en faveur du logement et de l'emploi. Vous ne devez pas ignorer la crise qui frappe le secteur du logement, du bâtiment et des travaux publics.

Le prélèvement de 680 millions de francs sur le FISAC est tout aussi contestable. Ce fonds est alimenté par la taxe sur les grandes surfaces, mais nous constatons qu'il n'a pas actuellement les moyens de soutenir de façon significative le commerce et l'artisanat dans les zones fragiles.

Un très grand nombre de dossiers n'ont pas fait l'objet de réponse depuis six mois. Le Gouvernement serait-il à ce point paralysé que les dossiers n'aient pu être traités ? De plus, on sait très bien que les moyens accordés aux commerçants, en particulier pour la rénovation de leurs boutiques, ne sont souvent pas à la hauteur des investissements nécessaires. On opère là une ponction que l'on peut donc juger excessive.

Certes, on me répondra que l'on a déjà pratiqué de cette manière dans le passé. Mais, dans le passé, cette aide au commerce et à l'artisanat, instituée en 1990, n'existait pas. Compte tenu des problèmes qui se posent dans ce secteur, il vaudrait mieux utiliser les crédits plutôt que de s'en tenir à des mesures d'intention, comme celle qui vise à limiter le nombre de grandes surfaces.

Quant aux mesures nouvelles concernant l'immobilier, elles s'ajoutent à toutes celles qui ont aggravé les injustices. A cet égard, je relèverai l'appréciation, pour une fois juste, de M. le rapporteur général...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Vos propos ne sont pas cohérents avec ceux de M. Migaud ! (*Sourires.*)

**M. Augustin Bonrepaux.** « C'est une mesure généreuse » a-t-il dit « dont on peut se demander si elle est conforme au principe de l'égalité devant l'impôt ».

Monsieur le ministre, n'y avait-il pas de mesure plus équitable à prendre que alléger, une fois de plus, l'impôt de bourse ?

Toutes ces mesures montrent que vous persistez dans vos erreurs : d'un côté, on prévoit des allègements toujours en faveur des mêmes catégories et, de l'autre, on aggrave la fiscalité pour tout le monde, ce qui se traduit par une baisse de la consommation et une diminution du produit des prélèvements obligatoires. Il serait intéressant de savoir si vous allez poursuivre dans cette voie.

Nous avons bien des fois entendu dans cette assemblée que le taux marginal de l'impôt sur le revenu devait être supprimé. Or nous n'ignorons pas, quant à nous, ce que cela signifie : si l'on allège l'impôt des catégories les plus favorisées, il faudra bien que quelqu'un paie la différence et nous savons qui vous allez faire payer. Là-dessus, il faudra nous répondre. Vous devrez nous dire aussi si vous

allez persister, bien que M. le Premier ministre vous ait à ce sujet contredit hier, dans la voie de la suppression de l'abattement de 20 p. 100 pour les salariés...

**M. Jean-Jacques Jegou.** Mais de quoi parlez-vous ?

**M. Pierre Favre, rapporteur pour avis.** Ce n'est pas le sujet du jour !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Non, ce n'est pas le sujet !

**M. Augustin Bonrepaux.** Je parle justice fiscale, et je vois que cela vous dérange...

**M. Francis Delattre.** Surtout, cela nous fatigue !

**M. Augustin Bonrepaux.** Je parle finances, et cela devrait vous intéresser...

**M. Pierre Favre, rapporteur pour avis.** Nous, nous parlons du projet de loi de finances rectificative pour 1995 !

**M. Augustin Bonrepaux.** Je vais cependant poursuivre ma démonstration pour bien vous faire comprendre les choses.

Monsieur le ministre, allez-vous chercher à mieux connaître les revenus pour que l'impôt soit équitablement réparti ?

Enfin, êtes-vous prêt à réduire les avantages fiscaux qui sont toujours accordés aux plus favorisés, comme nous le proposons régulièrement ?

**M. Germain Gengenwin.** Depuis quinze ans !

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous avez régulièrement rejeté notre proposition en nous faisant valoir que vous alliez procéder à une réforme fiscale. Si la réforme était renvoyée aux calendes, vous devriez accepter l'amendement que nous vous proposerons. Allons-nous vers un peu plus de justice fiscale ? (« Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) C'est toute la question.

En guise de conclusion, monsieur le ministre,...

**M. Francis Delattre.** Voilà qui est une bonne chose !

**M. Augustin Bonrepaux.** ... je vous demanderai quelles perspectives vous offrez à notre pays.

Notre croissance est atone...

**M. Francis Delattre.** Comme le PS !

**M. Augustin Bonrepaux.** ... et notre consommation chute. Tout à l'heure, vous avez invoqué une relance qui pourrait venir des Etats-Unis ou de l'Allemagne. Mais votre politique et vos projets suscitent perte de confiance et chute de croissance. C'est pourquoi nous refuserons votre collectif ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que nous examinons ce projet de loi de finances rectificative, au moment même où règne une agitation sociale dans le secteur public, certains pourraient considérer que nous sommes hors du temps ; d'autres que nous apportons des solutions inadaptées par rapport aux événements.

En réalité, ce collectif a une grande vertu : il nous remet les pieds sur terre. En effet, j'ai bien peur que les grévistes d'aujourd'hui manifestent non pas contre le plan d'Alain Juppé, mais contre les réalités. Or les réalités sont ce qu'elles sont : la France se trouve sur une corde raide.

La croissance s'essouffle, et c'est le seul point sur lequel je serai d'accord avec l'orateur précédent ; les déficits et l'endettement publics minent notre économie ; nos régimes sociaux sont au bord du gouffre. Un énorme travail doit donc être conduit afin que les réalités prennent le dessus sur les égoïsmes, les corporatismes et les contre-vérités fantasmagoriques. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

Avec cette discussion, nous pouvons contribuer à cet indispensable travail d'explication.

En premier lieu, nous devons prendre bien conscience que la conjoncture économique ne nous offre aucun répit, aucune marge de manœuvre. Les plaies de la récession de 1993 sont à peine refermées que, déjà, la croissance s'effrite. Au deuxième et au troisième trimestre de cette année, elle n'a atteint que 0,2 p. 100.

Notre croissance est inférieure à celle de nos principaux partenaires et nous restons au-dessous de notre niveau potentiel d'expansion. Sur les cinq dernières années, notre PIB ne s'est accru en moyenne que de 1,1 p. 100 par an, soit deux fois moins vite que dans les années 80 et quatre fois moins vite que les années 60 – la période des Glorieuses.

La léthargie est générale, et la consommation a même diminué de 0,1 p. 100 au dernier trimestre. L'investissement stagne alors qu'il a déjà reculé de plus de 30 p. 100 dans l'industrie ces trois dernières années. Toujours au troisième trimestre, les ventes d'automobiles ont chuté de 10 p. 100. Le bâtiment et les travaux publics, de leur côté, accusent un repli de 4 p. 100. Même les exportations, qui depuis plusieurs années étaient le principal facteur de la croissance, diminuent.

Nous subissons à la fois le ralentissement de la conjoncture chez nos partenaires et l'appréciation relative de notre monnaie chez plusieurs d'entre eux.

Les dévaluations compétitives de la livre sterling, de la lire, de la peseta et de l'escudo pénalisent nos exportations de biens de consommation. Il devient très difficile, pour ne pas dire impossible, de vendre des voitures françaises en Italie, par exemple.

Par ailleurs, l'appréciation des monnaies européennes par rapport au dollar risque, à courte échéance, de mettre en danger notre industrie aéronautique.

Du fait du faible niveau du dollar et des pratiques, il faut bien le reconnaître, anticoncurrentielles de Boeing, voire du gouvernement des Etats-Unis, Airbus rencontre des difficultés à garnir ses carnets de commandes et à maintenir sa compétitivité, cependant que l'annonce d'une nouvelle fusion de Douglas avec Boeing accroît l'acuité du problème.

L'aéronautique constitue pourtant un des rares secteurs de pointe où les pays européens sont présents et où ils ont su également, au fil des années, atteindre le niveau mondial. La disparition d'un tel atout remettrait en cause nos résultats à l'exportation et provoquerait la destruction de milliers d'emplois.

Le ralentissement de l'économie française devrait malheureusement se confirmer en 1996. Le Gouvernement a prévu pour l'année prochaine une croissance de 2,8 p. 100 en élaborant son projet de loi de finances. Or celle-ci devrait au mieux se situer entre 2 et 2,5 p. 100.

Les grèves actuelles risquent de plonger le pays dans la récession. Faut de courrier, faute de livraisons, faute de salariés – ils sont privés de moyens de transport –, de nombreuses entreprises, surtout les plus petites, menacent de faire faillite. Ces grèves risquent de tuer la croissance et l'emploi.

Avec le recul de l'activité, le nombre de chômeurs a augmenté de 60 000 les trois derniers mois et il ne faut pas oublier que 11,5 p. 100 de la population active cherchent un emploi. Plus la crise sociale durera, plus le nombre de chômeurs augmentera.

Notre croissance est entravée par de l'absence de confiance, le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêt et l'excès des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires. Les consommateurs préfèrent donc différer leurs achats et constituer de l'épargne.

A l'extérieur, les investisseurs réclament, pour nous prêter de l'argent, une prime de risque car ils pressentent que la France pourrait être incapable de mener à leur terme les réformes de structure et l'assainissement de nos finances publiques.

Le pari du Gouvernement repose sur une baisse des taux d'intérêt obtenue grâce à une réduction drastique des déficits publics. Depuis l'été dernier, les taux d'intérêt ont diminué de deux points. Mais cette diminution est aujourd'hui contrariée par les mouvements sociaux. Il nous reste pourtant bien du chemin à parcourir. En effet, nos taux d'intérêt sont encore supérieurs à ceux de nos partenaires principaux. Pour relancer durablement notre économie, nous devrions, comme les Etats-Unis en 1992, avoir des taux d'intérêt réels – donc compte tenu de l'inflation – nuls.

Il est indispensable, pour sauver la France de la dépression, de desserrer l'étreinte monétaire, d'autant plus que nous ne sommes qu'au début de l'assainissement des comptes publics.

Certains considèrent que la politique de rigueur n'a que trop duré, d'autres, que le service public a déjà réalisé d'énormes sacrifices.

Mais, mes chers collègues, pouvons-nous parler de rigueur alors que les dépenses publiques ont progressé de 1990 à 1994 de 25 p. 100, cependant que les recettes n'augmentaient que de 14,4 p. 100 ? Pouvons-nous parler de rigueur lorsque le poids des prestations sociales est passé en quinze ans de 25 p. 100 à plus de 33 p. 100 du revenu des ménages ?

Au cours de ces vingt dernières années, les prestations sociales ont augmenté deux fois plus vite que la richesse nationale. Nous devons, par ailleurs, prendre en compte le fait que le salaire moyen a progressé de 28,5 p. 100 entre 1989 et 1995 dans la fonction publique, contre 23 p. 100 seulement dans le secteur privé.

Lors des deux septennats socialistes, le laxisme a primé sur la rigueur. Rappelons-nous : en 1980, le budget était quasiment en équilibre. Quant à la dette de l'Etat, elle était inférieure à 500 milliards de francs, c'est-à-dire qu'elle représentait à peine plus de 1 p. 100 du PIB. Quatorze ans plus tard, les déficits publics dépassent 5 p. 100 du PIB, et la dette de l'Etat atteint 3 500 milliards de francs.

Sans l'intervention de l'Etat, les régimes sociaux seraient incapables d'assurer leurs missions alors qu'ils ponctionnent déjà plus du cinquième de la richesse nationale. De même, sans l'aide de l'Etat, de grandes entreprises nationales comme la SNCF et Air France auraient déjà déposé leur bilan.

Quand l'Etat s'endette à hauteur de 500 milliards de francs par an, quand une entreprise publique perd plus de 10 milliards de francs dans l'année, quand les pertes cumulées des régimes sociaux dépassent 100 milliards de francs, pouvons-nous continuer sans rien changer, comme le voudraient certains ?

Depuis de nombreuses années, je répète que l'effort doit porter avant tout sur les dépenses car, en matière de prélèvement, nous avons atteint un maximum. Ces prélèvements s'élevant déjà à 45 p. 100 du PIB, nous savons qu'ils vont encore augmenter au moins d'un demi-point en raison de la réforme de la protection sociale ! Et pourtant, nous sommes déjà au-dessus du niveau des grands pays industrialisés. Le taux des prélèvements obligatoires s'élève à 42 p. 100 en Allemagne, à 40 p. 100 en Italie, à 34 p. 100 au Royaume-Uni. Et je ne parle pas des Etats-Unis, où il est de 30 p. 100, et du Japon, où il est moindre encore.

En vingt ans, les prélèvements ont augmenté en France de dix points. Avec ce collectif, nous constatons que l'impôt tue l'impôt. En effet, en dépit des relèvements successifs de ces dernières années, les recettes fiscales stagnent. Certaines d'entre elles diminuent même. Les moins-values fiscales, entre juillet et décembre, s'élèvent à 25 milliards de francs.

L'augmentation de la pression fiscale a donc un impact récessif. L'annonce de nouvelles augmentations renforce la méfiance des consommateurs. Je me réjouis, de ce fait, que ce collectif ne comporte, pour sa part, aucun relèvement et que la réforme fiscale soit différée de quelques mois.

Il conviendrait en effet que cette réforme fiscale n'aboutisse pas à un alourdissement de nos prélèvements. Elle doit avoir pour objet de simplifier notre régime fiscal et, à moyen terme, de diminuer nos impôts.

Aucun pays n'a entrepris de réforme fiscale de grande ampleur en augmentant les impôts. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne l'ont démontré ces dernières années. Une refonte du système des prélèvements obligatoires est en effet toujours difficile à faire admettre puisque, par nature, elle entraîne des transferts de charges. En conséquence, un énorme travail de pédagogie sera nécessaire dans ce domaine.

La baisse des impôts et des cotisations est indispensable pour réactiver notre économie. L'Allemagne, également confrontée à un ralentissement économique, diminuera le montant des impôts de 70 milliards de francs l'année prochaine. Notre partenaire peut se permettre une telle réduction car il a, en moins de trois ans, complètement maîtrisé ses dépenses publiques : de 6 p. 100 du PIB en 1992 après la réunification, les déficits publics allemands ont été ramenés à moins de 3 p. 100 en 1995, alors qu'en France nous ne les avons réduits durant ces deux dernières années que d'un point. L'Italie, elle qui faisait figure autrefois de mauvais élève au sein de l'Union européenne, a tout de même réduit ses déficits publics de 9,6 p. 100 – un pourcentage énorme – à 7,8 p. 100 du PIB entre 1993 et 1995. C'est encore beaucoup, mais il y a là un progrès notable.

Dans notre pays, les dépenses publiques – étant compris tout ce qui doit l'être sous ce vocable – atteignent 56 p. 100 du PIB, soit cinq points de plus que l'Allemagne, laquelle s'est fixé comme objectif de les ramener à 45 p. 100 avant la fin du siècle.

Si la France ne fait rien, le différentiel des dépenses publiques de part et d'autre du Rhin atteindra 10 points du PIB.

Or, nous constatons que toute réduction de crédits provoque chez nous des réactions sociales et politiques. Les gouvernements sont ainsi conduits à réaliser du bricolage pour non pas soigner les finances publiques, mais les maintenir au ras de l'eau, ce qui est tout à fait insuffisant.

Le collectif que vous présentez, monsieur le ministre, n'échappe pas à la règle. Des prélèvements sur des organismes publics ont été effectués pour maintenir le déficit au niveau fixé au mois de juillet. Ce résultat, je le dis tout de suite, est admissible car, en 1992, malgré de nombreuses ponctions, le gouvernement de Pierre Bérégovoy n'avait pas réussi à stabiliser le déficit budgétaire.

Le projet de loi de finances rectificative que nous examinons comporte donc un accroissement des recettes non fiscales d'un total de 18 milliards de francs, 15 milliards de francs provenant de la caisse de garantie du logement social.

Certains – je les ai entendus – accusent le Gouvernement de réaliser un « racket », d'autres d'opérer une privatisation larvée.

Là encore, mes chers collègues, il faut tenir compte des réalités. Je rappellerai que la loi de finances rectificative pour 1992, dont M. Michel Charasse était l'auteur, prévoyait également une ponction de 15 milliards de francs sur les revenus de l'épargne logement des caisses d'épargne, 12,7 milliards de francs étant prélevés au titre de la rémunération de la garantie accordée par l'Etat aux caisses d'épargne.

La Caisse nationale d'épargne elle-même et La Poste avaient, en outre, dû reverser au budget de l'Etat respectivement 5 et 11 milliards de francs. Par ailleurs, comme tout cela ne suffisait pas, 12 milliards de francs de cessions d'actifs avaient été affectés au budget général. Les recettes de poche, vous le voyez, ne sont donc pas une nouveauté.

J'ajoute que nous n'avons pas de leçons à recevoir dans ce domaine.

Le gouvernement d'Alain Juppé a même eu le grand mérite – je tiens à le souligner – de sortir du budget les recettes de privatisations au mois de juillet. Il ne faut pas l'oublier.

Par ailleurs, les prélèvements opérés sur les organismes publics ne servent pas à financer des dépenses nouvelles ; elles servent à pallier les moins-values fiscales. Je me félicite également que les ouvertures de crédits soient compensées par des annulations de crédits.

Néanmoins, je regrette que 700 millions de francs soient prévues pour le financement des travaux du grand stade de Saint-Denis. Je considère que ce projet de prestige est coûteux et inutile. Je l'ai déjà dit ici. Des solutions moins coûteuses étaient envisageables, mais l'orgueil du coq français a primé sur la rationalité. Ne revenons pas sur ce projet.

Dans l'impossibilité sociale de couper dans les dépenses, l'endettement serait-il la seule échappatoire ?

Les gouvernements socialistes ont utilisé l'endettement pour gagner du temps. Mais il s'agit simplement de faire payer aux générations futures les dépenses et les déficits d'aujourd'hui. Le recours à l'emprunt provoque à plus ou moins long terme un relèvement des impôts ou une diminution des dépenses.

Heureusement qu'en 1980 le niveau d'endettement était extrêmement bas, faute de quoi nous serions aujourd'hui dans une situation plus que délicate. Le service de la dette qui ponctionne 200 milliards de francs prive déjà l'Etat de toute marge de manœuvre.

Nous devons, en effet, prendre conscience que l'Etat ne peut plus continuer à accroître sa dette de plus de 500 milliards par an. Il ne peut pas éternellement reprendre à son compte les besoins de financement des régimes sociaux, soit 230 milliards de francs en trois ans, ni l'endettement de toutes les entreprises publiques.

Ces énormes besoins de financement asphyxient l'économie. Les pouvoirs publics, en effet, captent la grande majorité des ressources disponibles sur les marchés financiers, ce qui provoque la hausse des taux d'intérêt au détriment des entreprises qui voudraient également s'endetter et de l'Etat lui-même puisque celui-ci supporte de coûteuses charges de remboursement.

La stabilisation du poids de la dette publique est donc une obligation, d'autant que les générations futures seront confrontées à des charges très importantes, en particulier en matière de retraite. Un devoir moral vis-à-vis des générations futures s'impose donc à nous. Il convient dès maintenant de préparer le passage du cap difficile de 2010.

La plupart des pays de l'OCDE ont adopté un calendrier de relèvement progressif de l'âge du départ à la retraite. De plus, ces pays disposent de systèmes complémentaires par capitalisation qui permet aux actifs de préparer leur future retraite tout en irriguant l'économie. Le conservatisme syndical empêche aujourd'hui la France de se doter de tels produits qui épauleraient notre système par répartition. Notre gestion publique manque de professionnalisme. Nous attendons d'être le dos au mur pour réagir.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Eh oui !

**M. Gilbert Gantier.** Ce manque de préparation coûte très cher à l'ensemble de la nation. Ce manque de professionnalisme s'applique également aux régimes sociaux. De 1981 à 1993, aucune réforme de structure n'a été entreprise en dépit de la publication de dizaines de « livres blancs ».

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est vrai !

**M. Gilbert Gantier.** Ce manque de volonté ne doit pas entraîner notre pays dans le déclin. Nous disposons, ne l'oublions pas, d'atouts importants. Il ne faut pas les gâcher.

Notre économie, dans l'ensemble, est saine : l'inflation est faible ; nos entreprises ont réalisé de réels efforts ces dernières années pour améliorer leur compétitivité ; nous dégageons encore d'importants excédents commerciaux. Le secteur public doit se mettre au diapason. La seule alternative est la modernisation ou la paupérisation.

A ce titre, nous devons poursuivre inlassablement notre travail de pédagogie. Dans ces moments difficiles, le groupe UDF, au-delà de son vote en faveur du collectif, souhaite apporter tout son soutien au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Daniel Colliard, pour le groupe communiste.

**M. Daniel Colliard.** Plus encore que par le passé, le projet de loi de finances rectificative qui nous est aujourd'hui soumis n'a rien à voir avec un simple exercice de style se bornant à ajuster les prévisions à l'approche de la clôture de l'exercice.

Il enregistre les conséquences négatives de la politique mise en œuvre par la majorité de cette assemblée avec la baisse du pouvoir d'achat et le ralentissement de l'activité économique. Il contient de nouvelles mesures qui, en favorisant le jeu spéculatif et en réduisant un peu plus les capacités d'investissements utiles, ne pourront qu'accroître le phénomène récessif qui est à l'œuvre. Et puis, nul ne peut fermer les yeux sur l'environnement gravissime dans lequel le Gouvernement le présente.

Hier, une nouvelle fois, mais avec une ampleur inégale à ce jour, les forces profondes du travail ont rejeté le plan de casse de la sécurité sociale du Gouvernement et les atteintes portées au service public. Dans sa réponse, M. le Premier ministre s'obstine dans une voie qui plonge notre pays dans les plus grandes difficultés. Alors qu'il faudrait négocier et que les responsables syndicaux y sont prêts, le Gouvernement ne propose le dialogue que pour mettre en œuvre des mesures condamnées par le pays. Il cherche à dresser des catégories de Français les uns contre les autres. Il essaie d'organiser, à ce jour sans succès, d'ailleurs, la contestation des usagers contre un mouvement de grève qui jouit de la sympathie de la majorité de la population – 68 p. 100 selon un sondage publié ce matin. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il trie parmi les interlocuteurs potentiels ceux qui seraient les bons, à ses yeux.

Et, suprême argument, pour bloquer une situation qu'il faut dénouer d'urgence par la négociation, le Premier ministre a prétendu à cette tribune, hier après-midi, arc-bouté sur son projet, que c'est ce changement ou le déclin. Il feint d'ignorer les propositions des syndicats, d'autres forces sociales et politiques, dont celles du parti communiste français, que notre collègue Mme Jacquaint a rappelées tout à l'heure.

Mais j'appelle particulièrement votre attention, mes chers collègues, sur les travaux de la mission d'information sur la sécurité sociale. Aurait-ce été pour rien ? Au lieu d'obéir aux marchés financiers, « à la corbeille », aurait dit le général de Gaulle, le Gouvernement serait bien inspiré de tenir compte d'un certain nombre de propositions fortes qui se retrouvaient, avec des différences, naturellement, dans la bouche des responsables de la plupart des organisations syndicales, mutualistes et familiales que nous avons auditionnées. C'était déjà la voix du peuple. Elle était là, avant de s'exprimer dans la rue. C'est elle qu'il faut entendre quand l'on dirige le pays.

Que retrouve-t-on dans ses propos, qui pourraient constituer la trame d'un autre plan pour la sécurité sociale ? Si on veut une protection sociale assurée dans ses fondements, il faut créer des emplois vrais et durables. Il faut revoir les allègements et exonérations de contributions patronales dont, pour le moins, la plupart de nos interlocuteurs ont mis en cause l'efficacité en ce qui concerne l'emploi. Il faut mettre réellement à contribution les revenus financiers. Il faut revoir l'assiette de la contribution des entreprises de telle sorte que celles-ci favorisent l'emploi. Il faut que le patronat paie ses dettes et que l'Etat prenne à sa charge ce qui lui revient.

Voilà des matériaux pour un autre plan qui montrent que, si on en a la volonté, on peut opposer à celui du Gouvernement une solution socialement juste et économiquement efficace.

Au lendemain d'une journée qui fera date, le Gouvernement doit prendre en compte l'intérêt supérieur du pays, retirer son plan et négocier.

Ce rappel des faits et de l'actualité ne nous écarte pas de l'objet de notre délibération, tant la politique du Gouvernement, dans tous ses aspects, y compris dans sa traduction budgétaire, a troqué la priorité de l'emploi contre la chasse aux déficits publics.

Notre pays devrait, nous dit-on, emprunter un parcours « vertueux », passant par la réduction de ses déficits, la confiance des marchés – mais parlons franc : avant tout celle de Bonn –, la baisse du coût du crédit, pour aboutir

à la relance des investissements puis de l'emploi. C'est du Diafoirus prescrivant une notion qui n'ose dire son nom, faite de soumission à la loi de l'argent roi et qui affaiblit le malade au motif de le sauver.

Mais ce projet de loi de finances rectificative répond par la dure réalité des chiffres à cette logique du déclin. Tailler dans les dépenses sociales et le pouvoir d'achat des familles, c'est creuser les contradictions en réduisant la consommation et en affaiblissant notre pays.

Et puis, le Parlement est-il respecté lorsqu'il est ainsi proposé de revoir de manière aussi importante une copie déjà modifiée par le collectif budgétaire de juillet dernier ?

On rétorquera que le propre de la gestion est de prendre en compte le plus finement possible l'évolution de la situation au fil de l'année, mais l'on ne sait plus si nous nous trouvons en présence d'un pilotage stratégique maîtrisé ou d'un pilotage à vue, avec le cap fixé sur les marchés financiers.

En dépit de données économiques et sociales préoccupantes, vous nous proposez de poursuivre dans la voie de cette fuite en avant. Comment refuser de voir dans le ralentissement de l'économie, dans la contraction des recettes ou dans l'absence de confiance d'une large majorité de nos concitoyens, la responsabilité écrasante des choix précédents ?

Faire porter le ralentissement confirmé de la croissance sur le contexte international serait un peu court, et amène à s'interroger sur la pertinence de la priorité à l'exportation. N'est-ce pas justement parce qu'elle ne peut trouver le relais de la consommation populaire que la croissance s'essouffle et même s'arrête, d'où de moindres rentrées fiscales et des collectifs budgétaires qui entérinent des suppressions successives de crédits ?

Comment également s'étonner, alors que l'incertitude est l'horizon pour l'immense majorité de nos concitoyens, que ceux qui peuvent arbitrer entre consommation et épargne, souhaitent se prémunir avant tout des aléas de l'existence, que ne pourront qu'accentuer les mesures annoncées pour le système de protection sociale ? M. le ministre nous dit que c'est grâce à ces réformes qu'il compte rétablir la confiance des ménages, mais le pays lui répond déjà que ces réformes, au contraire, entretiennent l'inquiétude et suscitent le rejet.

Et puis le moindre rendement de l'impôt sur les sociétés n'est-il pas la conséquence de la politique systématique d'exonération et d'allègement des charges, qui aboutit à déconnecter la contribution fiscale d'une entreprise de sa réalité économique ?

Que fait-on réellement contre la fraude ou l'évasion fiscale à l'échelle nationale ou communautaire, pourtant évaluée à plusieurs dizaines de milliards de francs ?

Comment s'étonner des moindres recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, quand la majorité des créations d'emplois se limite à des emplois précaires mal rémunérés ?

Le mal est profond. C'est pourquoi, monsieur le ministre, on ne peut qu'être surpris de vous entendre estimer – mais en êtes-vous convaincu ? – que le phénomène récessif serait conjoncturel.

Vous constatez une stagnation de l'impôt sur la fortune, mais sans réagir, alors que les inégalités sociales se creusent et justifieraient une révision de l'assiette de cet impôt et le quadruplement de son taux, comme nous le proposons.

Les mesures fiscales associées au collectif vont toujours dans le même sens. Elles s'inscrivent dans le refus d'une fiscalité qui allierait justice fiscale et efficacité pour l'emploi.

La cause du déficit est à rechercher non dans la dépense qui serait excessive, mais dans la « financiarisation » effrénée de notre économie, qui ne peut qu'augmenter des taux d'intérêt élevés.

D'ailleurs, votre pari n'est-il pas en passe d'être perdu ? M. le rapporteur général ne cache pas son inquiétude au vu du fléchissement récent de l'activité économique et des rentrées fiscales. Et, pour couronner le tout, les observateurs revoient tous à la baisse le taux de croissance prévisible en 1996, non pas entre 2,5 et 2,8 p. 100, comme vous nous l'avez annoncé, mais entre 2 et 2,5 p. 100 : 2,1 p. 100 selon le BIP.

Vous vous félicitez d'avoir tenu sur le déficit. Mais c'est par un tour de passe-passe. En effet, 15 milliards ont été apportés par la Caisse des dépôts et consignations grâce à un montage habile qui, en dernier ressort, pénalisera la construction sociale. Et quel prix à payer : 40 milliards de francs de crédits supprimés sur une année, soit 2,2 p. 100 des crédits initiaux ! C'est beaucoup d'argent non investi, notamment pour l'emploi et la santé ; c'est autant de programmes de logements non réalisés, de locaux universitaires non réhabilités, d'enseignants non embauchés.

Si encore il s'agissait d'un sacrifice exceptionnel... Mais cette procédure d'annulation de crédits antidémocratique et déstabilisatrice pour l'action publique semble avoir de beaux jours devant elle. Qui peut parier aujourd'hui sur les prévisions en matière de recettes dans ce contexte de croissance ralentie ? Le Gouvernement n'envisagerait-il pas de geler, puis d'annuler, dès le début de 1996, une partie des crédits de la future loi de finances encore à l'examen ? Je ne devrais même pas être interrogatif puisque notre rapporteur général invite dès maintenant le Gouvernement à en passer par là.

Plutôt que de céder à la pression des marchés financiers, il faut réaffirmer l'enjeu d'une intervention publique forte, qui implique continuité et persévérance dans l'action. C'est dans cet esprit que nous soutenons les revendications des étudiants et des syndicats de l'enseignement supérieur, ainsi que la demande des acteurs de la branche culturelle tendant à ce que soit discutée rapidement une loi-cadre.

Le sort réservé au budget de la défense mérite d'être évoqué. Il s'agit du deuxième budget de la nation et chacun connaît la portée politique, mais aussi l'impact économique et social de l'arbitrage entre dépenses civiles et dépenses militaires, et du choix des priorités dans la politique de défense de la France.

Nous avons observé l'an dernier le caractère totalement anachronique du budget. Déjà, le contexte international avait changé. Accumuler toujours plus de nouvelles armes devenait de plus en plus antinomique avec l'exigence de sécurité pour notre pays. Celle-ci appelle, au contraire, à favoriser l'émergence de nouvelles règles du jeu fondées sur la négociation, la coopération et le désarmement. Notre économie n'a plus les moyens de soutenir un tel niveau de dépenses d'armement alors que tant de besoins sociaux demeurent insatisfaits.

Les députés communistes ne peuvent qu'être favorables au mouvement de réduction amorcé lors du collectif budgétaire de juillet dernier, et cela même si nous contestons la destination des économies réalisées, qui n'iront pas aux dépenses civiles, comme nous contestons des choix qui

épargnent les essais nucléaires et la mise au point d'armes nucléaires plus sophistiquées et plus miniaturisées. Ce n'est donc pas la réduction des dépenses qui est à mettre en cause mais le fait qu'elle intervienne dans une démarche stratégique inchangée.

De même, nous nous élevons contre le chantage à l'emploi dans les industries d'armement, où des conversions ou reconversions seraient possibles, comme le proposent d'ailleurs les syndicats sur de nombreux sites.

Une alternative politique véritable s'impose. Elle est en recherche dans le mouvement social qui grandit. Nous entendons y contribuer. C'est le sens de notre opposition à votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Je veux d'abord remercier M. le rapporteur général, Philippe Auberger, pour l'appréciation qu'il porte sur ce projet de loi de finances rectificative. Je salue l'excellence de son analyse ; le contenu est décrit avec soin et les enjeux sont clairement mis en évidence.

S'il doit y avoir, par rapport à nos prévisions, un ralentissement de la croissance en 1996, monsieur le rapporteur général, nous serons obligés d'opérer des régulations. Et je confirme qu'avant toute régulation, je veillerai à ce que le Parlement soit directement informé.

Les régulations qui interviennent en début d'année sont des mesures de prudence dont l'objet est d'éviter que les gestionnaires publics n'engagent, dès le début de l'exercice, l'intégralité des crédits. Elles ne signifient pas que l'on s'interdit, chemin faisant, de débloquent les crédits concernés. Mais nous devons veiller à maîtriser la dépense publique. Je souhaite que nous ayons une gestion énergétique, prudente mais déterminée.

Je considère comme vous que la réforme des prélèvements obligatoires doit être comprise et la problématique assumée par ceux qui ont à s'exprimer à ce sujet, afin d'éviter que l'irrationalité, que la passion ne vienne opacifier le débat.

J'ai bien entendu, monsieur Favre, les observations que vous avez exprimées au nom de la commission de la défense. Le Gouvernement, vous l'imaginez bien, y est très attentif. Il s'efforce actuellement, sous l'autorité de M. le ministre de la défense, de redéfinir les moyens dont la France doit se doter pour contenir les menaces. Le monde a changé ; nous devons en tirer les conséquences. Il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de faire durablement du budget de la défense une sorte de variable d'ajustement. Il faut sortir de ces pratiques. Vos observations à cet égard sont fort judicieuses.

Je remercie M. Copé, qui s'est exprimé au nom du groupe du Rassemblement pour la République. Il a eu raison de souligner que le Gouvernement entend se mettre au service de l'intérêt général et de la solidarité nationale, que la réforme de la sécurité sociale a pour objet d'apaiser les inquiétudes, voire les angoisses de nombre de nos compatriotes, et que cette réforme est un facteur de confiance. Enfin, il a rappelé que la réforme des prélèvements obligatoires devait avoir pour objectif prioritaire d'alléger le coût du travail. M. le Premier ministre s'est clairement exprimé à ce sujet hier après-midi, devant l'Assemblée nationale.

Monsieur Bonrepaux, vous êtes intervenu à propos de la privatisation de Pechiney. Je tiens à vous dire que nous avons tenu compte du marché et des estimations réalisées par la commission de privatisation. Compte tenu de la situation, la participation de l'Etat restera supérieure à ce que nous avons prévu à l'origine. Elle sera contenue légèrement en deçà de 10 p. 100 lorsque l'Etat se sera dessaisi des actions qu'il doit conserver pour les remettre à ceux des souscripteurs qui percevront, au terme d'une période d'attente, des actions gratuites, ainsi qu'après mise à disposition des actions destinées au personnel.

Le Gouvernement a décidé cette privatisation. Je l'ai moi-même annoncée lundi soir, avec la conviction que cette opération est bonne pour l'entreprise et pour l'emploi. Elle permettra à Pechiney, d'une part, de réaliser une augmentation de capital qui confortera ses fonds propres et, d'autre part, de se rapprocher de sa filiale Pechiney International.

Prenant le relais de M. Migaud, vous vous êtes étonné de l'exonération de l'impôt de bourse pour les actions qui seront introduites au nouveau marché, celles des PME innovantes, des PME en développement, qui créent l'emploi et contribuent à la cohésion sociale. Je me suis demandé s'il n'y avait pas là un peu d'amnésie du côté du parti socialiste, puisque c'est en 1991 que les actions introduites sur le second marché ont bénéficié d'une exonération de l'impôt de bourse. Or le second marché se situe à un niveau très supérieur, puisque le nouveau marché, qu'on a appelé le NASDAQ à la française, est réservé aux entreprises petites et moyennes, auxquelles il offre une possibilité de cotation afin de faciliter la souscription de parts mais aussi la sortie du capital lorsque les souscripteurs souhaitent recouvrer leurs fonds.

Par ailleurs, monsieur Bonrepaux, épargnez-nous les contrevérités sur des réformes déjà particulièrement délicates à entreprendre. Vous persistez à dire que, s'il doit y avoir une révision du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce sera naturellement pour supprimer les tranches supérieures.

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est vous-même qui l'avez dit et répété !

**Mme le président.** Monsieur Bonrepaux, vous n'avez pas la parole !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** J'ai toujours dit qu'il s'agissait d'abaisser l'ensemble des taux du barème.

**M. Didier Migaud.** Mais surtout ceux des tranches supérieures !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Alors, de grâce, cessez de nous asséner des contrevérités qui obscurcissent le débat et qui n'aident pas la France !

Nous devons débattre dans la sérénité et dans la transparence, afin de préserver la cohérence. En matière de réforme des prélèvements obligatoires, la priorité est d'alléger le coût du travail.

Je remercie M. Gantier, qui s'est exprimé au nom de l'U.D.F., d'avoir reconnu et mis en évidence les qualités de cette loi de finances rectificative, dont il imagine que l'élaboration a été un exercice particulièrement difficile. Je lui sais gré d'avoir souligné à quel point l'économie française est elle-même dépendante des économies extérieures. Je le remercie aussi pour ses réflexions et ses propositions en matière de réformes.

A M. Colliard, qui s'est exprimé au nom du parti communiste, je répondrai que l'on ne choisit pas son environnement : on l'assume et on mobilise les énergies.

Il faut cesser d'entretenir l'irrationnel dans le débat. Nous devons avancer, construire, rassembler. Pour cela, il est indispensable de mettre un terme à toute démarche de désinformation.

Ainsi, en matière de logement, non seulement l'opération sur la CGLS ne souffre pas de critique sur le plan juridique, mais elle n'aura strictement aucun impact sur les organismes constructeurs, c'est-à-dire les organismes HLM. De plus, le Gouvernement, dès cette année et dans la loi de finances pour 1996, engage un effort sans précédent en faveur du logement social. La réforme complète de l'accession à la propriété s'est opérée en quatre mois ; les prêts à taux zéro, une fois surmontés les premières difficultés, sont d'ores et déjà distribués par tous les établissements de crédit ; enfin, un effort très important a été consenti en faveur du logement locatif social avec 20 000 logements d'urgence et 20 000 logements intermédiaires supplémentaires.

Mesdames, messieurs les députés, ce collectif de fin d'année 1995 est au service du redressement de la France, de l'emploi et de la cohésion sociale. En le votant, vous donnerez un gage de réussite à la politique que vous avez décidé de soutenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission.** Madame le président, je souhaiterais une suspension de séance d'une quinzaine de minutes pour permettre à la commission des finances d'examiner les amendements complémentaires. Ainsi, nous pourrions entamer dès ce matin la discussion des articles, afin de terminer ce soir le débat sur le collectif.

#### Suspension et reprise de la séance

**Mme le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures vingt, est reprise à douze heures quarante.*)

**Mme le président.** La séance est reprise.

#### Discussion des articles

**Mme le président.** La commission s'étant réunie en application de l'article 91, alinéa 9, du règlement, j'appelle maintenant les articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

#### Articles 1<sup>er</sup> et 2

**Mme le président.** Je donne lecture de l'article 1<sup>er</sup> :

#### PREMIÈRE PARTIE

#### CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

« Art. 1<sup>er</sup>. – I. – 1. 1<sup>o</sup> Au I de l'article 291 *bis* du code général des impôts, les mots : " Lorsqu'un bien a été placé dès son entrée en France " sont remplacés par les

mots : " Lorsqu'un bien en provenance du territoire d'un Etat membre de la Communauté européenne situé au 1<sup>er</sup> janvier 1993 dans le champ d'application de la directive 77/388/CEE modifiée du 17 mai 1977 a été placé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993 ".

« 2<sup>o</sup> Le I de cet article ainsi modifié devient le 1 du I ;

« 3<sup>o</sup> Le I de cet article est complété par un 2 ainsi rédigé :

« 2. Lorsqu'un bien en provenance du territoire de l'Autriche, de la Finlande ou de la Suède situé dans le champ d'application de la directive 77/388/CEE modifiée du 17 mai 1977 a été placé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995 sous un des régimes douaniers de conduite en douane, magasins et aires de dépôt temporaire, entrepôts d'importation ou d'exportation, perfectionnement actif, admission temporaire, sous un régime de transit commun prévu par la convention du 20 mai 1987 ou sous un autre régime de transit douanier, et n'est pas sorti de ce régime avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995, les dispositions en vigueur au moment du placement du bien continuent de s'appliquer pendant la durée du séjour de celui-ci sous ce régime. »

« 2. Le II du même article est ainsi modifié :

« 1<sup>o</sup> Au 1<sup>o</sup>, les mots : " , dans les conditions définies au I " sont remplacés par les mots : " pour un bien mentionné au 1 du I ou avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour un bien mentionné au 2 du I " ;

« 2<sup>o</sup> Le 2<sup>o</sup> est ainsi modifié :

« a) Les mots : " pour un bien mentionné au 1 du I, " sont insérés avant les mots : " l'achèvement en France " ;

« b) Les mots : " d'une livraison de biens " sont remplacés par les mots : " de sa livraison " ;

« 3<sup>o</sup> Au 3<sup>o</sup>, les mots : " pour un bien mentionné au 1 du I, " sont insérés avant les mots : " l'achèvement en France " ;

« 4<sup>o</sup> Il est inséré un 3<sup>o</sup> *bis* ainsi rédigé :

« 3<sup>o</sup> *bis* Pour un bien mentionné au 2 du I, l'achèvement en France, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1995, d'une opération de transit engagée avant cette date pour les besoins de sa livraison effectuée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995 à titre onéreux à l'intérieur de la Communauté européenne par un assujetti agissant en tant que tel " ;

« 5<sup>o</sup> Le 4<sup>o</sup> est ainsi rédigé :

« 4<sup>o</sup> Toute irrégularité ou infraction commise à l'occasion ou au cours d'une opération de transit mentionnée aux 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> *bis* ;

« 6<sup>o</sup> Le 5<sup>o</sup> est ainsi modifié :

« a) Au premier alinéa, les mots : " de biens qui lui ont été livrés, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993, à l'intérieur d'un autre Etat membre de la Communauté européenne " sont remplacés par les mots : " d'un bien mentionné au 1 du I qui lui a été livré, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993, à l'intérieur d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'un bien mentionné au 2 du I qui lui a été livré, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995, à l'intérieur de l'un de ces Etats, de l'Autriche, de la Finlande ou de la Suède " ;

« b) La a est ainsi rédigé :

« a) La livraison de ce bien a été exonérée, ou était susceptible d'être exonérée, en vertu du 1 et du 2 de l'article 15 de la directive 77/388/CEE modifiée du 17 mai 1977 ou de dispositions similaires applicables en Autriche, en Finlande ou en Suède ;

« c) Le b est ainsi rédigé :

« b) Le bien n'a pas été importé en France avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993 pour un bien mentionné au 1 du I ou avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour un bien mentionné au 2 du I. » ;

« 3. Le 3<sup>o</sup> du III du même article est ainsi modifié :

« 1<sup>o</sup> Le premier alinéa est ainsi rédigé :

« Le bien est un moyen de transport placé sous un régime d'admission temporaire, importé au sens du 1<sup>o</sup> du II, qui a été acquis ou importé :

« a) Pour un bien mentionné au 1 du I avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993, aux conditions générales d'imposition du marché intérieur d'un autre Etat membre de la Communauté européenne et n'a pas bénéficié dans cet Etat, au titre de son exportation, d'une exonération ou d'un remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée ;

« b) Pour un bien mentionné au 2 du I avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995, aux conditions générales d'imposition du marché intérieur de l'Autriche, de la Finlande ou de la Suède et n'a pas bénéficié dans cet Etat, au titre de son exportation, d'une exonération ou d'un remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée. »

« 2<sup>o</sup> Au deuxième alinéa, les mots : " pour un bien mentionné au a ou au 1<sup>er</sup> janvier 1987 pour un bien mentionné au b " sont insérés après les mots : " au 1<sup>er</sup> janvier 1985 ". »

« II. – Les dispositions du I sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

(L'article 1<sup>er</sup> est adopté.)

« Art. 2. – A - 1. Le deuxième alinéa de l'article 302 E du code général des impôts est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'exportation s'entend de la sortie du territoire communautaire à destination de pays ou territoires non compris dans ce territoire. »

« 2. A l'article 302 K du code général des impôts, les mots : " les conditions et limites prévues en régime intérieur " sont remplacés par les mots : " les conditions prévues en régime intérieur et les limites fixées par l'Etat membre de destination ". »

« 3. Le II de l'article 302 L du code général des impôts est ainsi rédigé :

« II. – L'expédition de produits dans un autre Etat membre de la Communauté européenne par un entrepositaire agréé s'effectue en suspension de droits lorsqu'elle est réalisée :

« 1<sup>o</sup> A destination d'un opérateur enregistré ou d'un opérateur non enregistré ;

« 2<sup>o</sup> En vue d'une exportation par un bureau de douane de sortie, tel que défini à l'article 793 du règlement CEE n<sup>o</sup> 2454 de la Commission européenne du 2 juillet 1993, qui n'est pas situé en France. »

« 4. L'article 302 M du code général des impôts est ainsi rédigé :

« Art. 302 M. – I. – Pour l'application des dispositions de l'article 302 L, les produits en suspension de droits circulent sous couvert d'un document d'accompagnement établi par l'expéditeur dont le modèle et les conditions d'utilisation sont fixés par le règlement CEE n<sup>o</sup> 2719/92 modifié du 11 septembre 1992.

« Il en est de même pour les produits qui circulent en suspension de droits entre deux entrepôts fiscaux situés en France via le territoire d'un autre Etat membre.

« Toutefois, le document d'accompagnement n'est pas exigé lorsque les produits sont expédiés vers un pays de l'AELE ou vers un autre Etat membre de la Commu-

nauté européenne via des pays de l'AELE, sous le régime de transit communautaire interne ou via un ou plusieurs pays tiers qui ne sont pas des pays de l'AELE, sous le couvert d'un carnet TIR ou d'un carnet ATA.

« II. – Les produits qui ont déjà été mis à la consommation en provenance ou à destination d'un autre Etat membre de la Communauté européenne dont le destinataire est un opérateur accomplissant de manière indépendante une activité économique ou un organisme exerçant une activité d'intérêt général circulent sous couvert d'un document simplifié d'accompagnement établi par l'expéditeur dont le modèle et les conditions d'utilisation sont fixés par le règlement CEE n<sup>o</sup> 3649/92 modifié du 17 décembre 1992.

« Il en est de même pour les produits qui ont été mis à la consommation en France et qui sont expédiés en France via le territoire d'un autre Etat membre. »

« 5. Après l'article 302 M du code général des impôts, il est inséré un article 302 M bis ainsi rédigé :

« Art. 302 M bis. – I. L'entrepositaire agréé qui expédie des produits en suspension de droits peut modifier le document d'accompagnement visé au I de l'article 302 M pour indiquer au verso soit un nouveau destinataire qui doit être un entrepositaire agréé ou un opérateur enregistré, soit un nouveau lieu de livraison.

« II. – L'entrepositaire agréé expéditeur doit aviser immédiatement l'administration de ces changements. »

« B. – Au deuxième alinéa de l'article 302 B du code général des impôts, après les mots : " les articles ", sont ajoutés les mots : " 402 bis ". »

« C. – Les dispositions du A s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1995 et celles du B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993. » – (Adopté.)

### Article 3

**Mme le président.** « Art. 3. – I. – L'article L. 431-3 du code de la construction et de l'habitation est complété par les dispositions suivantes :

« A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, la Caisse des dépôts et consignations est substituée à la caisse de garantie du logement social pour la gestion des prêts et la bonne fin des financements consentis par la caisse de prêts aux organismes d'habitation à loyer modéré jusqu'au 31 décembre 1985. Les droits et obligations de la caisse de garantie du logement social relatifs à ces financements sont transférés à la Caisse des dépôts et consignations (section des fonds d'épargne). »

« II. – Un montant de 15 milliards de francs est reversé à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations au titre du remboursement de l'excédent de subventions versées par l'Etat au titre de la gestion des prêts mentionnés au I. »

La parole est à M. Georges Sarre, inscrit sur l'article.

**M. Georges Sarre.** L'article 3 du présent projet de loi de finances rectificative contient une mesure d'apparence purement technique, c'est en réalité : un signe supplémentaire qui ne trompe pas du désengagement de l'Etat dans le domaine du logement social. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Delalande.** Cela n'a rien à voir !

**M. Georges Sarre.** On ne peut assurément pas contester le principe de l'opportunité d'un transfert à la Caisse des dépôts des prêts précédemment gérés par la caisse de

garantie du logement social. Mais, outre ce transfert de compétences, l'article en discussion prévoit un prélèvement de 15 milliards de francs, opéré par l'Etat sur la CGLS, que le Gouvernement justifie par le trop-perçu que cette caisse aurait reçu.

Compte tenu du budget du logement social et de la crise qui sévit dans ce secteur, il conviendrait que la somme qui va être prélevée par l'Etat soit affectée à la construction de logements neufs, réellement sociaux. Or je ne vois nulle part le maintien d'une quelconque affectation des 15 milliards ainsi récupérés et qui sont donc en fait une économie supplémentaire réalisée au détriment du secteur social.

**M. Jean-Jacques Jegou.** N'importe quoi !

**M. Georges Sarre.** C'est pourquoi j'ai déposé un amendement tendant à ce que la somme résultant du prélèvement qui sera effectué avant le 31 décembre 1995 soit intégralement affectée au financement de la construction de logements sociaux de type PLA - PLA insertion ou PLA adapté.

**Mme le président.** La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Dans mon intervention, j'ai fait allusion à ce prélèvement de 15 milliards qui, en dernier ressort, pénalisera le logement social. M. le ministre a cru me répondre en disant qu'il n'aura pas d'incidence sur les organismes de construction sociale et en a profité pour rappeler un certain nombre de dispositions prises par le Gouvernement en matière de construction de logements sociaux. La réponse tombe à côté de la question.

A partir du moment où l'Etat opère ce transfert à la Caisse des dépôts et consignation, celle-ci va l'affecter à cette nouvelle mission. Sachant que les sommes que la Caisse des dépôts consacre à la construction sociale sont adossées sur le livret A, il y aura bien, en dernier ressort, une réduction de la capacité d'intervention.

Je souscris donc complètement à la proposition de notre collègue Georges Sarre pour que les 15 milliards ainsi économisés par l'Etat ne changent pas de destination et soient affectés à la construction de logements sociaux.

**Mme le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Je répondrai en deux mots à nos deux collègues pour que la discussion ne s'égaré pas.

Premièrement, ils disent qu'il s'agit d'un désengagement de l'Etat en matière de logement social.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Ce n'est pas cela du tout !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Oui, cela n'a rien à voir ! C'est un problème – je vous l'ai dit dans mon exposé – de technique financière : il s'agit de séparation, d'une part, du financement des prêts et, d'autre part, des risques sur ces prêts. Il n'y a donc aucun désengagement de l'Etat dans ce domaine. De toute façon, il s'agit de prêts antérieurs à 1985. Ce problème purement technique ne concerne ni le présent ni l'avenir.

En ce qui concerne le logement social, l'engagement de l'Etat est déterminé chaque année en fixant le nombre de PLA, l'importance des Palulos et maintenant le nombre de prêts à taux zéro. Cela n'a donc rien à voir avec la question actuelle qui est purement financière.

Deuxièmement, vouloir affecter ces 15 milliards de francs au logement social serait nier le principe fondamental de l'universalité budgétaire, de la non-affectation

des recettes et reviendrait à cloisonner définitivement le budget de l'Etat en différents domaines entre lesquels aucune interpénétration ne serait possible.

Il faudrait dès lors supprimer l'ordonnance de 1959 pour entrer dans un droit budgétaire qui serait tout à fait flou, ce qui n'est certainement pas votre vœu, mon cher collègue.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Très bien !

**Mme le président.** M. Bonrepaux, M. Migaud et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 44, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 3. »

La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** J'ai eu l'occasion, dans mon intervention, de dire tout le mal que nous pensions de l'article 3.

J'avoue être assez stupéfait par les interventions du ministre et du rapporteur général.

Vouloir nous présenter cela comme une simple mesure technique de simplification, c'est ne pas manquer de culot ! Si cette « simplification » ne rapportait pas 15 milliards, il serait étonnant que vous n'en ayez pas eu l'idée avant ou bien vous ne l'auriez pas proposée ! Vraiment, ce n'est pas très sérieux.

On peut craindre les conséquences d'une telle mesure, qu'ont dénoncées mes collègues qui sont intervenus sur l'article 3.

De plus cet article pose le problème de la sincérité des comptes. Vous prévoyez l'équilibre des comptes pour 1995 en vous fondant sur ces 15 milliards de recettes non fiscales. Nous, nous nous interrogeons sur le caractère constitutionnel de la mesure que vous proposez et nous pensons que le Conseil constitutionnel l'annulera.

Monsieur le ministre, nous essayons de vous aider à respecter vos engagements, à présenter des comptes bien équilibrés.

C'est pourquoi nous proposons de supprimer l'article 3.

**Mme le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Rejet.

**Mme le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Rejet.

Je tiens à lever toute ambiguïté.

La caisse de garantie du logement social a remplacé, en 1986, la caisse de prêts aux organismes d'HLM. Elle gère, depuis cette date, l'encours de prêts accordés aux organismes d'HLM avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986. Depuis cette date, c'est la seule Caisse des dépôts et consignations qui accorde les prêts au logement locatif social, financés grâce à l'affectation des produits du livret A, et qui porte les encours correspondants.

Que faisons-nous ? Nous demandons à la CGLS de transférer à la Caisse des dépôts et consignations l'actif et le passif. La valeur actuelle de ces droits et de ces obligations est de 15 milliards de francs. Il s'agit d'une mesure de simplification, de clarification. C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit dans le projet de loi de finances rectificative cet article.

**Mme le président.** La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Chacun a bien compris qu'il s'agit ici d'un mouvement technique, pour ne pas dire d'une manipulation financière. A partir du moment où la

Caisse des dépôts et consignations doit sortir 15 milliards au bénéfice de l'Etat sans affectation à son budget général, ces 15 milliards lui manqueront, notamment pour le logement social qui est l'une de ses missions principales.

**Mme le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 44.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme le président.** M. Auberger, rapporteur général, a présenté un amendement, n° 8, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi la deuxième phrase du deuxième alinéa du I de l'article 3 :

« La Caisse des dépôts et consignations est substituée de plein droit dans les droits et obligations de la caisse de garantie du logement social relatifs à ces financements à compter de la même date. »

La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il s'agit simplement d'un amendement rédactionnel afin de clarifier l'opération.

**Mme le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Favorable.

**Mme le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 8.

*(L'amendement est adopté.)*

**Mme le président.** M. Auberger, rapporteur général, a présenté un amendement, n° 9, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le II de l'article 3 :

« II. – Un montant de 15 milliards de francs est versé à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations avant le 31 décembre 1995 au titre de l'excédent des subventions versées par l'Etat dans le cadre de la gestion des prêts mentionnés au I. »

La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il s'agit également d'un amendement de précision, pour que la légitimité de cette recette diverse de l'Etat, au regard de la diminution du déficit budgétaire, au sens du traité de Maastricht, ne souffre aucune ambiguïté.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, il s'agit non pas d'une opération patrimoniale, mais d'une véritable recette diverse.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Très bien !

**Mme le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Très favorable.

**Mme le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 9.

*(L'amendement est adopté.)*

**Mme le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 3, modifié par les amendements adoptés.

*(L'article 3, ainsi modifié, est adopté.)*

#### Article 4

**Mme le président.** « Art. 4. – Il est institué pour 1995, au profit du budget de l'Etat, un prélèvement exceptionnel de 215 millions de francs sur les réserves de l'institut national de la propriété industrielle. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 4.

*(L'article 4 est adopté.)*

#### Article 5

**Mme le président.** « Art. 5. – Il est institué pour 1995, au profit du budget de l'Etat, un prélèvement exceptionnel sur les fonds déposés auprès de la Caisse de dépôts et consignations par l'Organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce et constitués par le produit de la taxe visée au 2° de l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972, modifié par l'article 86 de la loi de finances pour 1995 (n° 94-1162 du 29 décembre 1994) instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés.

« Le montant de ce prélèvement est fixé à 680 millions de francs. »

M. Bonrepaux, M. Didier Migaud et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 45, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 5. »

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** J'ai déjà eu l'occasion d'exposer l'objet de cet amendement.

L'article 5 institue un prélèvement de 680 millions de francs sur les fonds de l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce. Il s'agit, en réalité, de la taxe sur les grandes surfaces, qui est utilisée de deux façons, d'une part, pour des opérations sociales en faveur des commerçants et des artisans, d'autre part, pour alimenter un fonds d'intervention en faveur du commerce et de l'artisanat. C'est sur ce point que je voudrais avoir une réponse du Gouvernement.

Monsieur le ministre, vous avez mis en œuvre un plan de modernisation pour les petites entreprises comportant, en particulier, des dispositions nouvelles en ce qui concerne la création de nouvelles grandes surfaces, mais, parallèlement, rien de nouveau n'est prévu pour le commerce et l'artisanat, notamment dans les zones rurales. Si le FISAC permet d'y remédier, malheureusement ses critères d'attribution ne sont pas suffisants pour avoir une action significative : en premier lieu, en raison du retard apporté dans les réponses aux dossiers en cours ; en second lieu, en raison du niveau d'intervention, car il est insuffisant pour soutenir efficacement l'artisanat et le commerce dans les zones rurales.

Je vous pose donc la question : une partie de ces crédits ne serait-elle pas mieux utilisée dans des interventions plus efficaces en faveur du commerce et de l'artisanat ?

De votre réponse dépendra le maintien de cet amendement qui, dans l'état actuel des choses, nous paraît très justifié parce qu'il faut que les dossiers soient examinés très rapidement et que les moyens d'intervention en faveur du commerce et de l'artisanat soient accrus de telle sorte qu'il y ait réellement une politique de maintien et, si possible, de développement de ces activités dans les zones difficiles.

**Mme le président.** Quel l'avis de la commission ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur spécial.** La commission a rejeté cet amendement.

Dans mon rapport écrit, j'ai développé tous les éléments précis et chiffrés montrant que le fonds peut servir les indemnités de départ aux commerçants et aux artisans

pour 325 millions de francs, provisionner les dépenses au titre du FISAC à hauteur de 170 millions de francs et que, après le prélèvement de 680 millions, il lui restera encore 295 millions de francs de réserve.

La commission sur les crédits du FISAC s'est réunie la semaine dernière et doit à nouveau se réunir bientôt de sorte que les dossiers à la traîne seront éclusés d'ici à la fin de l'année.

Dans ces conditions, les craintes de notre collègue ne paraissent pas fondées.

**Mme le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Le rapporteur général vient de répondre avec justesse aux interrogations de M. Bonrepaux qui hésitait entre le maintien ou le retrait de son amendement. Je crois que, sur la base des indications apportées par M. Auberger, M. Bonrepaux pourrait le retirer.

L'article 5 ne remet en cause, en aucune façon, les moyens du FISAC qui sera en mesure de faire face aux attentes des artisans et des commerçants concernés.

S'agissant de ce qui est entrepris au profit des petites et moyennes entreprises ainsi que des artisans, rappellerai-je le plan PME, l'accès aux crédits CODEVI, c'est-à-dire des taux d'intérêt à des niveaux très privilégiés par rapport au marché, les efforts considérables qui ont été entrepris par le Gouvernement pour doter la SOFARIS et donner ainsi accès à une enveloppe de crédits que l'on peut chiffrer à 8 milliards de francs ?

Voilà autant de motifs, me semble-t-il, monsieur Bonrepaux, pour que vous retiriez votre amendement.

**Mme le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Malheureusement, je n'ai entendu de réponse qu'à ma première question. Je n'en ai pas sur la seconde qui est importante. J'ai souligné que ce fonds était intéressant pour les petites entreprises du commerce et de l'artisanat, mais encore insuffisant et, sur ce point, monsieur le ministre, vous ne m'avez pas répondu.

Par exemple, les investissements pour mettre ces entreprises en conformité avec les normes européennes approchent parfois le million de francs alors que les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce sont pour l'instant limitées à 50 000 francs. Il y a donc disproportion entre les investissements nécessaires et les incitations. Si nous obtenions satisfaction sur un relèvement notable de ces interventions, le problème serait résolu pour ces petites et moyennes entreprises.

**Mme le président.** Si je comprends bien, M. Bonrepaux, ne retire pas son amendement.

**Monsieur Colliard.** vous m'avez demandé la parole. Est-ce pour répondre à la commission ?

**M. Daniel Colliard.** Non, madame le président, pour poser d'autres questions...

**Mme le président.** Ah, je ne peux vous donner la parole que pour répondre à la commission ou au Gouvernement !

**M. Daniel Colliard.** Mais je demande simplement que l'Assemblée soit mieux éclairée !

Les médias nous ont largement rapporté, madame le président, les propos tenus par M. le Premier ministre à Bordeaux sur la situation des PME-PMI, sur les distor-

sions de concurrence dont bénéficient les grandes surfaces, etc. De son côté, M. le ministre des finances vient de nous donner plusieurs indications sur des mesures prises pour soutenir les PME-PMI.

Or dans la loi de finances rectificative une disposition consiste à prélever une somme importante sur un fonds justement chargé de soutenir les PME. N'y a-t-il pas là une certaine contradiction ? Si vraiment le Gouvernement a pour les PME une politique ambitieuse, la moindre des choses ne serait-elle pas de préserver ces crédits, quitte à les réaffecter au besoin ou à définir de nouvelles règles pour leur attribution ?

**Mme le président.** Monsieur Jacquemin, vous souhaitez répondre au Gouvernement ?

**M. Michel Jacquemin.** Oui, madame le président, très brièvement, pour éclairer le débat. Deux problèmes bien différents, me semble-t-il, se posent.

Sur le fond, nous devons convenir que les politiques en faveur du commerce et de l'artisanat, dans les centres villes notamment, doivent être structurées et dynamisées, et je souhaite que le Gouvernement nous confirme que là est bien son souhait. La conséquence en sera que les fonds disponibles pour l'année 1996 devront être mieux utilisés. Mais pour en revenir à l'année 1995, il reste des disponibilités non utilisées, et je suis assez d'accord avec le Gouvernement pour mettre fin à une situation qui n'a pas lieu d'être.

Je rejoins le souci exprimé sur ces bancs de voir se mettre en œuvre une politique très active pour dynamiser le commerce et l'artisanat comme les centres villes. Or le FISAC n'est pas assez opérant dans certains domaines qui relèvent pourtant de ses compétences. Nous attendons un nouvel élan, en particulier au niveau du FISAC.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je le confirme.

**Mme le président.** M. le ministre confirmant ce qu'il a dit tout à l'heure, j'estime l'Assemblée suffisamment éclairée.

**M. Augustin Bonrepaux.** Madame le président, je suis surpris...

**Mme le président.** Vous avez eu la parole tout à l'heure. Nous allons passer au vote.

**M. Augustin Bonrepaux.** ... que vous ne me donniez pas l'occasion de retirer mon amendement après avoir entendu les explications claires de monsieur le ministre, des explications qu'il vient de confirmer à la suite des propos de M. Jacquemin.

Notre préoccupation, c'est d'aider davantage le commerce et l'artisanat. Si donc nous avons une réponse, un engagement clair du Gouvernement d'augmenter nettement pour l'année prochaine les moyens consacrés au commerce et à l'artisanat, il est certain que je retirerai mon amendement.

**Mme le président.** J'avais cru comprendre que vous ne le retiriez pas, monsieur Bonrepaux !

Le Gouvernement s'étant exprimé, de même que la commission, nous allons passer au vote sur l'amendement de suppression.

Je mets aux voix l'amendement n° 45.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme le président.** M. Auberger, rapporteur général, a présenté un amendement, n° 10, ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 5, supprimer les mots : “, modifié par l'article 86 de la loi de finances pour 1995 (n° 94-1162 du 29 décembre 1994),” »

La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Cet amendement, purement formel, est de précision.

**Mme le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Favorable.

**Mme le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 10.

*(L'amendement est adopté.)*

**Mme le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 5, modifié par l'amendement n° 10.

*(L'article 5, ainsi modifié, est adopté.)*

#### Article 6

**Mme le président.** « Art. 6. – I. – Au premier alinéa du 1 de l'article 224 du code des douanes, après les mots “au profit de l'Etat”, sont insérés les mots :

« Ou, lorsqu'il est perçu au titre des navires de plaisance visés au dernier alinéa de l'article 223, au profit de la collectivité territoriale de Corse.

« L'Etat perçoit sur le produit du droit de francisation et de navigation perçu au profit de la collectivité territoriale de Corse un prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement égal à 2,5 p. 100 du montant dudit produit. Ce prélèvement est affecté au budget général.

« II. – L'article 238 du même code est complété comme suit :

« Le droit de passeport est perçu au profit de l'Etat ou, lorsqu'il est perçu au titre des navires de plaisance titulaires d'un passeport délivré par le service des douanes en Corse et qui ont stationné dans un port corse au moins une fois au cours de l'année écoulée, au profit de la collectivité territoriale de Corse.

« L'Etat perçoit sur le produit du droit de passeport perçu au profit de la collectivité territoriale de Corse un prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement égal à 2,5 p. 100 du montant dudit produit. Ce prélèvement est affecté au budget général.

« III. – Les dispositions du présent article sont applicables aux droits perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 6.

*(L'article 6 est adopté.)*

**Mme le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

#### ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion du projet de loi, n° 2357, de finances rectificative pour 1995 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2407) ;

M. Pierre Favre, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2409).

La séance est levée.

*(La séance est levée à treize heures cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*